

Rapport Final

Présenté: en Octobre 2015

Présenté par : Bourges DJONI DJIMBI Coordonnateur Régional ai

**D'un projet de : Conservation de la biodiversité transfrontalière au Cameroun, Congo Gabon
Partenaire(s) : PNUD/UNOPS**

Financé par : GEF



Table des matières

NB : attend la prise en compte des cartes, figures, tableaux et photos dans la version définitive

INTRODUCTION

Les gouvernements des républiques du Cameroun, du Congo et du Gabon, ont signé en février 2005 à Brazzaville, en république du Congo, sous l'égide de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), un accord de coopération relatif à la mise en place de la Tri-nationale Dja –Odzala – Minkébé (TRIDOM).

Dans cet accord, les États Parties se sont engagés de gérer en partenariat, onze aires protégées, une vaste interzone comprenant des concessions forestières, minières, agro-industrielle, cynégétiques et zones de développement communautaire, couvrant une superficie totale de 14 millions d'hectares, dans le but de promouvoir la conservation, l'utilisation rationnelle des ressources et le développement durable au profit des communautés locales en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté.

L'Ecorégion de forêt dense et humide de l'ouest du Bassin du Congo représente une grande partie du milieu tropical sauvage de l'Afrique centrale, la deuxième étendue de forêt tropicale humide du monde. Pourtant, des menaces de plus en plus sérieuses pèsent sur sa biodiversité d'importance mondiale du fait de l'exploitation forestière et minière commerciale et de la chasse commerciale à grande échelle pour la viande de brousse et l'ivoire, laquelle emprunte souvent les voies d'accès des concessions forestières. Les Gouvernements du Cameroun, du Gabon et du Congo visent, par le biais des interventions envisagées dans le cadre du projet TRIDOM, à réduire l'impact de ces menaces et à mettre en place les systèmes de gestion des ressources et de financement à long terme qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs de conservation.

C'est dans ce contexte que le projet TRIDOM a aidé les trois gouvernements à :

1. Concevoir et à mettre en œuvre un plan cohérent d'affectation des terres désignant les aires protégées, les zones forestières permanentes et d'aménagement rural,
2. Renforcer les capacités de contrôle de l'exploitation des ressources,
3. Surveiller les tendances dans la biodiversité et l'écosystème, au moyen d'un système efficace d'application de la loi, de schémas de gestion collaborative avec le secteur privé et les communautés, notamment et surtout les populations autochtones,
4. Mettre en place un système de contrôle efficace et économique.
5. Trouver des méthodes qui permettront d'accroître les retombées pour les communautés locales grâce à des revenus générés au travers d'initiatives économiques alternatives, afin de diminuer la pression sur les ressources naturelles,
6. Mettre en place un mécanisme de financement durable et diversifié pour faire face aux coûts de gestion incompressibles de la TRI-DOM, notamment les coûts liés à l'application de la loi et à l'aménagement des aires protégées

Il est prévu qu'au terme du projet les structures de gestion et les mécanismes de financement durable seront en place pour assurer la viabilité à long terme des acquis du projet et pour faire progresser la conservation dans cette partie du Bassin du Congo reconnue comme ayant une importance mondiale.

Il existe un document qui décrit le projet dans son entièreté et qui définit les objectifs, les résultats/ livrables, les encrages institutionnels ainsi que les instruments de mesurage des impacts attendus du projet.

L'**objectif de développement** à long terme (**but**) du projet est la conservation de la biodiversité d'importance mondiale que renferme le Bassin du Congo en intégrant les objectifs de conservation dans les plans de développement durable nationaux et régionaux de la TRIDOM.

Pour contribuer à la réalisation de cet objectif à long terme, l'**objectif spécifique**, ou objectif du projet, sera de préserver les fonctions et la connectivité écologiques de la TRIDOM et d'assurer la conservation à long terme de son système d'aires protégées à travers un aménagement intégré, durable et participatif dans l'interzone entre les aires protégées. Les actions envisagées pour y parvenir se déclinent en sept extraits qui donneront quatre résultats chacun avec des impacts spécifiques.

Après la prise des fonctions du Coordinateur Régional à Yaoundé le 16 août 2008 et l'atelier de lancement en septembre 2009, l'année 2010 était marquée par les états des lieux et la sensibilisation des parties prenantes dans les segments nationaux de l'espace TRIDOM, tandis que les premiers résultats concrets ont été obtenus en 2011.

L'analyse de la mise en œuvre du projet TRIDOM indique que le démarrage très tardif des activités transfrontalières, en juillet 2013 ne peut pas permettre de constituer une base de données consistante pour une capitalisation et une appropriation évidente des acquis par les bénéficiaires. Mais en revanche l'option d'une pérennisation des fondamentaux mis en place et le déploiement des challenges identifiés, conduirait non seulement à répondre à l'objectif spécifique du Projet TRIDOM, à travers la réduction des hots spots du grand braconnage, le maintien et ou le rétablissement des corridors de migrations des grands mammifères entre les aires protégées, mais aussi surtout garantir la gestion durable du paysage TRIDOM.

I. Généralité sur le milieu forestier du Bassin du Congo et le paysage TRIDOM

1.1. Localisation du paysage dans le Bassin du Congo et dans les Etats Parties

Carte Paysage TRIDOM dans
Bassin du Congo

Carte Paysage TRIDOM dans
les Etats Parties

1.2. Potentiel bioécologique du paysage

Les forêts d'Afrique centrale, tous types confondus, couvrent environ deux millions de Km² pour constituer la deuxième réserve de forêts tropicales au monde, représentant 70 % du couvert forestier dense du continent africain. L'espace Tri nationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) couvre une superficie de 147.000 Km², soit 7,5% du bassin du Congo

Le paysage TRIDOM regorge de fortes concentrations d'espèces variées de grands mammifères, de primates, d'oiseaux, de reptiles et amphibiens, de poissons, d'invertébrés.

La diversité de la faune observée dans les forêts du paysage TRIDOM est caractéristique de la richesse en espèces animales du Bassin du Congo. On y rencontre des espèces « phares » telles l'éléphant, le buffle, le gorille, le chimpanzé, le bongo, le crocodile à faux gaviaux, la tortue, le calao géant, etc. (Blake, 2005). Ces espèces varient en fonction des écosystèmes rencontrés.

Mammifères

Le paysage TRIDOM recèle des grands mammifères au rang desquels l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana*), le buffle (*Syncerus caffer*), l'hylochère (*Hylochoerus meinertzhageni*), le potamochère (*Potamochoerus porcus*), le bongo (*Tragelaphus euryceros*) (*Orycteropus afer*), l'hyène tachetée (*Crocuta crocuta*) endémique au Parc National d'Odzala, le pangolin géant (*Manis gigantea*) (Vanleeuwe *et al.*, 1997 ; Magliocca 2000 ; Latour, 2004).

Parmi les primates, figurent le mandrill (*Mandrillus sphinx*) dont la distribution dans le Parc National de Minkébé et le Sud de la Réserve de Biosphère de Dja est limitée par les rivières Dja, Ivindo et Katangoua, le gorille de l'ouest (*Gorilla gorilla*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*), le cercocèbe agile (*Cercocebus agilis*), le colobe guéréza (*Colobus guereza*) et le cercopithèque de Brazza (*Cercopithecus neglectus*) (Bermejo, 1999 ; 2004 ; Latour, 2004).

Parmi ces espèces, quatre (04) figurent sur la liste rouge de l'Union Mondiale pour la nature comme menacées d'extinction. Il s'agit du mandrill, du gorille, du chimpanzé et de l'éléphant (UICN, 2010).

Oiseaux

La faune aviaire du TRIDOM comprend environ 350 espèces trouvées dans la région du Dja, 444 espèces dans la région d'Odzala et plus de 400 espèces dans la région de l'Ivindo inférieur (Dowsett, 1995).

Parmi les espèces à distribution restreinte, le Picatharte Chauve (*Picathartes orea*) et l'hirondelle des forêts (*Hirundo fuliginosa*), qui sont associés à la présence de rochers et de cavernes, ainsi qu'une variété d'autres espèces dont l'Indicateur de Zenker (*Melignomon zenkeri*), l'Apalis de Gosling (*Apalis goslingi*), la Grive du Cameroun (*Zoothera camarounensis*), la Grive olivâtre (*Zoothera princei*), l'échenilleur loriote (*Lobotos oriolinus*), le Pirit (ou Batis) de Verreaux (*Batis minima*), le Tisserin de Bates (*Ploceus batesi*), le Tisserin à cape jaune (*Ploceus dorsomaculatus*) et le Malimbe de Rachel (*Malimbus racheliae*) (Dowsett, 1995).

Parmi les espèces vulnérables, le Calao à casque noir (*Ceratogymna atrata*), d'autres Calaos *Bycanistes sp.* et certains grands oiseaux de proie tels que l'Aigle couronné (*Stephanoaetus coronatus*). Le Perroquet jaco (*Psittacus erithacus*) est abondant, et des dortoirs de plus de 5 000 Perroquets jaco ont été observés récemment dans le Parc National de l'Ivindo (Dowsett, 1995).

Herpétofaune

Pour les reptiles et les amphibiens, il n'existe pas de listes exhaustives, mais la plupart des espèces à large distribution et typiques des forêts d'Afrique centrale sont présentes. A ce titre, le crocodile faux-gavial (*Crocodylus cataphractus*) est abondant dans les parcs d'Odzala et d'Ivindo. Par contre, il a été constaté la rareté du crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*) dans le Dja, la Boumba (Cameroun) et la Mambili (Gabon) (Brugière *et al.*, 2000 ; Temgoua, 2006).

Ressources halieutiques

À l'exception de quelques rivières au nord, les espèces typiquement nilo soudaniennes sont largement absentes en Basse Guinée. Au contraire, de nombreuses espèces de cette région, en particulier certaines espèces des bassins du Ntem et de l'Ivindo/Ogooué, sont partagées avec le bassin de Congo. Par exemple, *Mormyrops nigricans*, *Mormyrops zanclirostris* et *Stomatorhinus* (deux espèces) sont typiques du bassin du Congo, mais sont également trouvés dans l'Ogooué. *Polypterus retropinnis*, *Alestes macrophthalmus* et *Phenacogrammus urotaenia* et d'autres, sont partagés entre le bassin du Congo et la partie de la Basse Guinée située au nord de l'Ogooué. Thys van den Audenaerde (1966) discute les données attestant de captures des hauts bassins du Nyong, du Dja, et la rivière Ivindo qui peuvent expliquer les distributions actuelles. De même, il y a une grande proximité entre le cours supérieur de la rivière Ivindo au Gabon et la rivière Ntem qui suggère la capture récente du haut Ivindo par le Ntem.

Dans le Sanctuaire à Gorilles de Mengame, une étude réalisée par le MINFOF (2006) a révélé l'existence de 23 espèces de poissons réparties en 13 familles parmi lesquelles les plus importantes sont les Claridées, les Hepsetidées, les Mochocydées, les Citharidées et les Mormyridées. Mais dans le Parc National de Nki, la faune halieutique est constituée de 121 espèces de poissons déjà identifiées dont deux sont nouvelles pour la science à savoir *Aphyosemion sp. nov.* et *Phenacogrammus sp. nov.* dans le massif forestier de Ngoyla-Mintom, une étude réalisée par Ulrich (2007) a révélé l'existence de 228 espèces de poissons.

Invertébrés

Dans cet embranchement, seuls les papillons ont été étudiés: 346 espèces ont été trouvées dans le Parc National d'Odzala et 647 dans le parc et sa périphérie (Dowsett *et al.*, 1997); 440 espèces ont été trouvées dans le Parc National de l'Ivindo sans compter les Hesperidae (Latour, 2004 ; Lecolle, 2006).

Pour l'ensemble du paysage, 25 espèces seraient endémiques, dont 17 espèces de Lycaenidae. Dans le Parc National de l'Ivindo, la diversité en espèces du sous-bois est unique en Afrique centrale et une nouvelle espèce a été décrite en 2005: *Bebearia ivindoensis* (Temgoua, 2006 ; Lecolle, 2006).

Les inselbergs du Cameroun et la dalle rocheuse de la clairière de la Langoué sont habités par *Acraea rupicola*, une espèce endémique de ces zones. Les herbiers flottants de l'Ivindo abritent *Acraea encoda*, une espèce qui n'a été retrouvée ailleurs que sur la Sangha (Latour, 2004 ; Lecolle, 2006).

Spécificité faunistique du paysage

L'existence de grandes concentrations de grands mammifères dans l'espace TRIDOM est due au fait que la majorité de cette région est située en dehors des zones fréquentées par les braconniers et loin des routes et des rivières navigables. Certaines clairières, telle que la clairière de Lango, près de Mboko, furent traditionnellement exploitées pour leur sel (Gauthier-Hion, 1998 ; Beaumont *et al.*, 2000).

Dans les clairières marécageuses (encore appelées « bais ») par exemple, se rencontrent les espèces dont certaines constituent la « mégafaune » (Temgoua, 2006). C'est le cas des Eléphants (*Loxodonta africana*), des Situngas (*Tragelaphus spekei*), des Gorilles (*Gorilla gorilla*), des Buffles (*Syncerus caffer*), des Potamochères (*Potamochoerus porcus*), des Hylochères (*Hylochoerus meinertzhageni*), des Mangabey (*Lophocebus albigena albigena*), les Aigles pêcheurs (*Haliaeetus vocifer*), des râles (*Limnocorax flavirostra*), des Ombrettes (*Scropus umbretta*), et des calaos à casque noir (*Ceratogrymna atrata*).

D'autres espèces occasionnelles méritent d'être citées parmi les artiodactyles tels que le Chevrotain aquatique (*Hyemoschus aquaticus*), le Céphalophe bleu (*Cephalophus monticola*), le Céphalophe à front noir (*Cephalophus nigrifrons*), le Céphalophe à dos jaune (*Cephalophus silvicultor*), le Céphalophe bai (*Cephalophus dorsalis*), le Céphalophe de Peter (*Cephalophus callipygus*) et parmi les primates, tels que le Chimpanzé (*Pan troglodytes troglodytes*), le Colobe guereza (*Colobus guereza*), le Hocheur (*Cercopithecus nictitans*), et le Cercopithèque pogonias (*Cercopithecus pongonias*) (UNESCO, 2013).

Certains parcs nationaux du paysage font partie des zones humides (sites RAMSAR) d'Afrique Centrale et sont reconnues comme des zones importantes pour la conservation des oiseaux.

Le paysage TRIDOM est reconnu comme abritant la plus importante population d'éléphants d'Afrique centrale et ces animaux jouent un rôle majeur dans l'écologie du milieu ; l'éléphant étant considéré comme "l'architecte de la forêt". Des inventaires conduits à Minkébé (Gabon), dans le cadre du programme MIKE, révélèrent une densité de population d'éléphants de 3 par km² dans une zone de 10000 km² (un tiers de la forêt de Minkébé), ce qui suggère la présence de 30 000 éléphants (Mike, 2005). Le segment congolais du paysage renferme les plus fortes densités d'éléphants et de gorilles au Congo (Maréchal *et al.*, 1998 ; Yaggen *et al.*, 2010).

La population de buffles de forêt d'Odzala est l'une des plus importantes qui subsiste dans l'ensemble du Bassin du Congo. On a également pu relever en 2009 dans le complexe forestier du Bassin du Congo, la présence de la dernière population de lions dans les savanes d'Odzala (UNESCO, 2013).

1.3. Aperçus sur les menaces directes et indirectes

Divers travaux relèvent les menaces directs sur la biodiversité dans le Bassin du Congo en général et l'espace TRIDOM en particulier (CARPE, 2005, Noupa, 2012; Djounda, 2013) et on retient:

Braconnage et commerce de viande de brousse. La surexploitation de la faune à des fins commerciales – communément appelée le commerce de viande de brousse – est considéré comme la menace la plus imminente pour les forêts et la biodiversité en Afrique centrale. Le commerce de l'ivoire a déjà conduit à l'extinction de l'éléphant dans beaucoup de régions.

Des études récentes sous les auspices de la CITES montrent que même dans les parcs nationaux sous haute surveillance les populations d'éléphants déclinent. L'ampleur actuelle du commerce de viande de brousse est la fois énorme et non durable. Ce commerce ne menace pas seulement la faune, mais aussi le niveau de vie des populations forestières traditionnelles qui dépendent encore largement de la faune pour leur subsistance.

Agriculture. Les cultures agricoles, à la fois commerciales et itinérantes traditionnelles, sont en pleine expansion dans les forêts du bassin du Congo. Combinées avec une augmentation des populations humaines, elles résultent souvent en une déforestation totale. Étant donné la faible densité des populations humaines dans l'intérieur des forêts du bassin du Congo, l'impact global n'est pas encore énorme. Cependant, certaines zones, particulièrement en RDC, au Cameroun et en Guinée équatoriale, subissent actuellement une pression locale sévère.

Exploitation du bois. L'exploitation légale et illicite du bois dans les forêts du bassin du Congo est sélective car elle ne porte que sur un nombre limité d'espèces d'arbres de grande valeur. Les entreprises et les communautés locales n'exploitent qu'un nombre limité d'essence à haute valeur commerciale. Dans la plupart des régions, cette exploitation n'est toutefois pas réalisée d'une manière écologiquement durable. Cette exploitation n'est généralement pas socialement équitable non plus, sur le plan de la redistribution de bénéfices aux populations locales et aux gouvernements nationaux. De plus, cette exploitation ouvre les forêts à la chasse et à l'agriculture, tend à introduire d'importantes populations de travailleurs et de chercheurs d'emploi exerçant des pressions sur les ressources locales et facilite le commerce non durable de viande de brousse en apportant accès et marchés.

Exploitation minière. L'exploitation du coltan, un minerai vital pour la fabrication de téléphones cellulaires et d'autres appareils électroniques, continue à attirer l'attention internationale à cause de la sévère dégradation environnementale qu'engendrent les pratiques actuelles. L'exploitation du diamant et l'orpaillage se font dans de petits cours d'eau et peuvent détruire ces écosystèmes fragiles. Les impacts directs sont généralement très localisés, mais les impacts indirects tels que la sédimentation, la pollution peuvent être très étendus. Le Gabon possède un de plus grands gisements de fer du monde près du parc national de Minkébé, mais celui-ci n'a pas encore été exploité. Le manque d'application des meilleures pratiques, d'atténuation appropriée et de mesures compensatoires pour le secteur minier constitue clairement une menace pour les forêts et la biodiversité dans le bassin du Congo.

II. Le projet « Conservation de la biodiversité transfrontalière-dans l'inter-zone Dja-Odzala-Minkébé entre le Cameroun le Congo et le Gabon »

Le document du projet (PRODOC, 2006) est l'outil qui décrit le projet dans son entièreté et qui définit les objectifs, les résultats/livrables, les encrages institutionnels ainsi que les instruments de mesurage des impacts attendus du projet. Le présent chapitre vise à rafraîchir la mémoire sur le projet tel que décrit dans son document de base.

2.1. Contexte

L'Ecorégion de forêt dense et humide de l'ouest du Bassin du Congo représente une grande partie du milieu tropical sauvage de l'Afrique centrale, la deuxième étendue de forêt tropicale humide du monde. Pourtant, des menaces de plus en plus sérieuses pèsent sur sa biodiversité d'importance mondiale du fait de l'exploitation forestière et minière commerciale et de la chasse commerciale à grande échelle pour la viande de brousse et l'ivoire, laquelle

emprunte souvent les voies d'accès des concessions forestières. Les Gouvernements du Cameroun, du Gabon et du Congo visent, par le biais des interventions envisagées dans le cadre du projet TRIDOM, à **réduire l'impact de ces menaces** et à **mettre en place les systèmes** de gestion des ressources et de financement à long terme qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs de conservation

Dans son essence, le projet TRI-DOM est conçu pour aider les trois gouvernements (Cameroun, Congo et Gabon) à:

1. concevoir et à mettre en œuvre un plan cohérent d'affectation des terres désignant les aires protégées, les zones forestières permanentes et d'aménagement rural,
2. renforcer les capacités de contrôle de l'exploitation des ressources, surveiller les tendances dans la biodiversité et l'écosystème, au moyen d'un système efficace d'application de la loi, de schémas de gestion collaborative avec le secteur privé et les communautés, notamment et surtout les populations autochtones,
3. mettre en place un système de contrôle efficace et économique.
4. trouver des méthodes qui permettront d'accroître les retombées pour les communautés locales grâce à des revenus générés au travers d'initiatives économiques alternatives, afin de diminuer la pression sur les ressources naturelles,
5. mettre en place un mécanisme de financement durable et diversifié pour faire face aux coûts de gestion incompressibles de la TRIDOM, notamment les coûts liés à l'application de la loi et à l'aménagement des aires protégées
6. Il est prévu qu'au terme du projet les structures de gestion et les mécanismes de financement durable seront en place pour assurer la viabilité à long terme des acquis du projet et pour faire progresser la conservation dans cette partie du Bassin du Congo reconnue comme ayant une importance mondiale.

2.2. Justification

L'espace TRIDOM constitue un patrimoine mondial à préserver pour les biens et services divers rendus aux Etats de la sous-région, aux populations locales et à la communauté internationale. Ce complexe qui constitue le deuxième massif forestier tropical de la planète, subit diverses menaces (disparition de sa riche biodiversité et le braconnage) et des enjeux divers (développement des industries extractives: Exploitations forestières, minières et développement des infrastructures et des agro industries).

Le projet TRIDOM qui est l'émanation de l'accord du 04 février 2005 entre les trois pays, vient appui du Plan de Convergence de la COMIFAC. Il vise à apporter une réponse aux défis présents dans l'espace TRIDOM et à travers sa mise en œuvre, le PNUD aide les trois gouvernements du Cameroun, du Congo et du Gabon à atteindre leurs objectifs de développement et de conservation de la biodiversité. Il a pour objectif « la conservation de la biodiversité forestière d'importance mondiale du Bassin du Congo en favorisant l'intégration des objectifs de conservation dans la planification nationale et régionale en vue du développement durable dans la Tri-nationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) »

2.3. Historique du projet

1999 : tenue à Yaoundé au Cameroun du premier sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement D'Afrique Centrale sur la Conservation et le Gestion Durable des

Ecosystèmes forestiers. La volonté politique est exprimée dans la Déclaration des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale du 17 mars 1999 à Yaoundé, sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales. Cette déclaration dite de Yaoundé, est entérinée par la Résolution n° 54/214 du 1^{er} février 2000 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, lors de sa 54^{ème} session.

2005 : deuxième sommets des Chefs d'Etats et de Gouvernement D'Afrique Centrale sur la Conservation et le Gestion Durable des Ecosystèmes forestiers tenu à Brazzaville en République du Congo. L'Accord de Coopération du 4 février 2005 entre les Gouvernements de la République du Cameroun, la République du Congo et la République Gabonaise, relatif à la mise en place de la TRIDOM, avec pour objet «Les Etats Parties s'engagent à coopérer, à mettre en place et à gérer en partenariat, le complexe transfrontalier d'aires protégées dit Dja Odzala Minkébé, en abrégé TRIDOM et son interzone, dans le but de promouvoir la conservation, l'utilisation des ressources naturelles et le développement durable au profit des communautés locales en vue de contribuer à la réduction de pauvreté

2008: Démarrage du projet avec le recrutement du Coordonnateur Régional avec fin du projet prévu à mi-2015.

L'espace TRIDOM constitue un patrimoine mondial à préserver pour les biens et services divers rendus aux Etats de la sous-région, aux populations locales et à la communauté internationale. Ce complexe qui constitue le deuxième massif forestier tropical de la planète, subit diverses menaces (disparition de sa riche biodiversité et le braconnage) et des enjeux divers (développement des industries extractives: Exploitations forestières, minières et développement des infrastructures et des agro industries).

2002: Lancement du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) par Colin Powell, lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable à Johannesburg, comme partenariat non-contraignant enregistré auprès de la Commission pour le Développement Durable des Nations Unies. Il regroupe environ 70 partenaires, incluant les pays africains, les agences des pays donateurs, des organisations internationales, des ONGs, des représentants des institutions de recherche et du secteur privé. Cette initiative est à l'origine de la réflexion sur les écorégions.

2005: La COMIFAC est reconnue comme l'unique instance politique et technique d'orientation, de coordination, d'harmonisation et de décision en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers et de savanes en Afrique Centrale. La recrudescence de la chasse commerciale à grande échelle et notamment des grands mammifères pour l'ivoire et les trophées divers, couplée à l'expansion anarchique de l'agriculture intensive et des infrastructures renforcent la rupture des équilibres écologiques et cette situation compromet l'avenir des forêts et de la faune, ainsi que les équilibres socio-économiques dont dépendent les populations locales et les Etats en quête de développement durable.

2013: Initiatives de la CEEAC sur la lutte anti braconnage (LAB) en Afrique. Réunion d'urgence des ministres de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), en charge de la défense et de la sécurité, des Relations Extérieures, de l'intégration

régionale et de la protection de la Faune centrée sur la lutte Anti-Braconnage des éléphants en Afrique Centrale (PLEXULAB)

2013-2014: Des initiatives émergentes au plus haut niveau des décisions politiques sont en cours et le projet doit s'arrimer. Il s'agit: **Sommet des Chefs d'Etats** du 6 & 7 Décembre 2013 à Paris sur la paix et la sécurité en Afrique; Sommet à venir des Chefs d'Etats à Washington en Août 2014.

2.4 Accord de Coopération du 04 Février 2005 à Brazzaville entre les gouvernements de la République du Cameroun, de la République du Congo et de la République Gabonaise relatif à la mise en place de la TRINATIONALE DJA-ODZLA-MINKEBE (TRIDOM)

Objet de l'Accord de Coopération Les Etats parties s'engagent à coopérer, à mettre en place et à gérer en partenariat, le complexe transfrontalier d'aires protégées dit Dja-Odzala-Minkébé, en abrégé TRIDOM et son interzone dans le but de promouvoir la conservation, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et le développement durable au profit des communautés locales en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté.

NB: Chaque Etat-partie exerce pleinement sa souveraineté sur la portion de la TRIDOM relevant de son territoire

De la gestion:

Les Etats parties s'engagent sur la base des protocoles d'accords à mettre en œuvre un système de gestion participative se rapportant sur les axes suivants:

- Harmonisation des législations,
- Lutte anti-braconnage
- Recherche scientifique
- Suivi écologique
- Contrôle de l'exploitation des ressources
- Ecotourisme
- Appui institutionnel et renforcement des capacités
- Implication des communautés riveraines et des opérateurs économiques
- Financement des activités
- Partage des retombées
- Mise en place d'un système de communication transfrontalière

Du fonctionnement

La TRIDOM comprend trois organes prenant les décisions par consensus:

- Un comité tri national de supervision et d'arbitrage (CTSA)
- Un comité tri national de suivi (CTS)
- Un comité tri national de planification et d'exécution (CTPE)

En marge de ces organes, le projet a fonctionné annuellement avec un Comité Scientifique et Technique (CST), un Comité de Pilotage Régional (CPR) et une Revue Tripartite (RTP).

2.5. Fiche technique du projet TRIDOM

Pays: Gabon, Congo et Cameroun, sous le couvert de la COMIFAC

Durée: Sept (7) ans

Démarrage : Août 2008

Fin Ph. Opérations: Déc. 2014

Fin Ph. Clôture: Juin 2015 **Budget:** 10.117.500 USD

Bailleur: FEM

Priorité Stratégique FEM:

BD1 – Catalyser durabilité

Systèmes d'Aires Protégées

Agence Mise en œuvre: PNUD

Agence d'Exécution: UNOPS

MO Activités Terrain: WWF; Agences Nationale Conservation; Services Conservation
Ministère Tutelles & ONG Locales

2.6. Structure du projet TRIDOM

Les actions du projet se déclinent en 7 extrants qui donneront 4 Résultats, chacun avec des impacts spécifiques ainsi qu'il suit :

Résultat n°1 : Les structures d'affectation des terres et de gouvernance du complexe transfrontalier pour la conservation de la biodiversité et l'exploitation durable des ressources naturelles sont conçues, approuvées et opérationnelles.

- *Extrant 1*: Le zonage de la TRIDOM est effectif à travers l'adoption par voie légale de trois plans d'affectation des terres et leur mise en œuvre &
- *Extrant 2*: Un statut transfrontalier est adopté pour la TRIDOM et des systèmes d'aménagement opérationnels sont effectifs aux niveaux régional, national et local

Résultats n°2: La capacité à contrôler les tendances de la biodiversité, de l'exploitation des ressources et des fonctions écologiques et à minimiser les pressions sur les ressources naturelles est renforcée dans la TRIDOM

- *Extrant 3*: Un système pragmatique et d'un bon rapport coût-efficacité pour surveiller la biodiversité, l'exploitation des ressources et les fonctions écologiques est opérationnel
- *Extrant 4*: Le cadre juridique est affiné et les mécanismes d'application de la loi sont effectifs
- *Extrant 5*: Des mécanismes sont en place pour renforcer l'efficacité de la conservation de la biodiversité dans les concessions d'exploitation forestière
-

Résultats n°3 : Les gains provenant de la gestion communautaire des ressources naturelles contribuent à la réduction de la pauvreté

- *Extrant 6*: Des initiatives communautaires viables offrant des incitations socio-économiques en faveur de la conservation de la biodiversité sont conçues et opérationnelles

Résultats n°4 : Un financement durable est mobilisé pour la conservation et l'aménagement durable de la TRIDOM

- *Extrant 7*: Un plan de financement multi niveau est élaboré, approuvé et mis en œuvre.

2.7. Indicateurs d'impact clé par résultat

Les indicateurs prévus dans le document du projet TRIDOM avaient été révisés au cours du CPR de Février 2013 à Libreville au Gabon (Rapport CPR, 2013) sur recommandation de l'évaluation à mi-parcours de Mai 2012 (Groupe Conseil Baastel, 2012) pour s'adapter au contexte actuel du projet ainsi qu'il suit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Indicateurs d'impact clés et révisés en relation avec les résultats

INDICATEURS D'IMPACT CLE	OBJECTIF VISE AU TERME DU PROJET	OBJECTIF REVISE AU TERME DU PROJET	RESULTATS
1) % du plan d'affectation des terres conçu	Un plan d'affectation des terres adopté désignant les aires protégées, les forêts permanentes et les zones d'aménagement rural, couvrant au moins 80% des 40,000 km ² de l'interzone et servant de cadre au maintien des fonctions écologiques et de la connectivité dans la TRIDOM est mis en œuvre.	1. Des propositions de plan d'occupation des terres intégrées & élaborées de manière consensuelle sont disponibles pour chaque segment. 2. Renforcement des règles opérationnelles existantes.	R1
2) Indicateurs sur l'intégrité de l'habitat et de la connectivité à définir	L'intégrité de l'habitat et de la connectivité dans la TRIDOM n'a pas diminué pendant la période du projet.	Le maintien de la connectivité entre les AP à travers le micro zonage, la protection accrue, les règles de gestion stricte et le suivi écologique (1. Minkebé-Odzala; 2. Odzala-Nki par Messok-Dja ; 3. Nki-Dja via Ngoyla-Mintom, 4. Ngoyla-Mintom-Minkebé ; 5. Minkebé-Megame)	R2
3) Note attribuée à l'efficacité de l'aménagement des aires protégées (Instrument	Les 35,968 km ² couverts par les aires protégées actuelles de la TRIDOM sont effectivement sous aménagement.	Au moins six aires protégées disposent d'un plan d'aménagements approuvés, et l'efficacité de leur aménagement est améliorée de 15% à mi-parcours et 15% à	R1

BM- WWF)		l'horizon 2015 (Fiche METT)	
4) Tendances sur les populations d'éléphants et de grands singes	Les populations d'éléphants et de grands singes sont stabilisées ou ont augmenté dans la TRIDOM par rapport à leurs ni- veaux de l'Année 1	Tendances 2013-2015 des espèces clé connues dans les AP et les corridors stratégiques (voir liste ci-haut & carte)	R2
5) Tendances sur l'abondance des espèces aquatiques dans les zones ciblées	Sur au moins deux sites fluviaux pilotes par pays, les populations de crocodiles du Nil, de crocodiles faux-gavial, de tortues géantes et de loutres du Congo sont stabilisées ou ont augmenté.	Non modifié	R2
6) % de la zone de la TRIDOM sans activité de chasse pour la viande de brousse	Le pourcentage total de la TRIDOM ne faisant pas l'objet de chasse pour la viande de brousse est stabilisé ou a augmenté par rapport aux niveaux de l'Année 1 grâce à un système efficace d'application de la loi et à des programmes de gestion collaborative avec le secteur privé et les communautés.	La pression de la chasse dans les zones critiques a diminué de 10% grâce à l'action du projet (Plan d'action LAB, AGR, Bonnes pratiques, ...) d'ici la fin du projet à trois (3) niveaux: Communautaire (Terroirs villageois clés), Concessions extractives et LAB TRIDOM	R2 & R3
7) % des coûts de gestion incompressible couverte par le mécanisme de financement durable	Un plan de financement durable est fonctionnel et couvre au moins 50% des coûts incompressibles de la TRIDOM (surtout l'application de la loi et l'aménagement des aires protégées).	Déterminer les coûts incompressibles de la conservation dans les aires protégées et l'interzone et les pistes potentiels de financement durable.	R4

La mise en œuvre s'est fait essentiellement par trois équipes de projet nationales (EPN) fortes et autonomes, mais bien coordonnées, et par une Unité régionale de gestion du projet (URGP) légère dirigée par un Coordonnateur Régional (CR) hébergée au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à Yaoundé.

Etant donné le caractère régional du projet, le Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS) servira d'agence d'exécution pour le compte du PNUD et l'organe d'exécution du FEM.

La mise en œuvre globale du projet sera supervisée par un Comité de pilotage du projet (CPP) à qui incombera la responsabilité d'approuver les plans opérationnels, les budgets et les rapports annuels du projet et de veiller à ce que les activités du projet correspondent bien à celles énoncées dans les documents du projet approuvés et sont en phase avec les plans directeurs nationaux.

Le CPP se réunira au moins une fois par an et en cas de nécessité pour examiner les rapports sur l'état d'avancement du projet, contrôler les résultats, recevoir d'autres rapports qu'il pourrait avoir commandités sur une base ad hoc et pour approuver les rapports et les programmes de travail ainsi que les budgets du projet.

Deux comités consultatifs vont assurer un soutien ponctuel à l'URGP et au CPP. Le premier, un Comité scientifique et technique, composé de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique et de la société civile, apportera une contribution technique et/ou scientifique sur des questions spécifiques et donnera des orientations stratégiques sur les programmes de travail. Le deuxième, une équipe spéciale chargée du financement durable servira de plate-forme pour catalyser une meilleure coordination des sources de financement et des acteurs de la TRI-DOM et de conseiller le CPP à cet égard.

Chaque Equipe de projet nationale (EPN) sera renforcée par un expert national en bases des données et en Système d'information géographique (SIG), d'un assistant financier et administratif et d'un chauffeur.

2.8. Suivi –évaluation

Le suivi et l'évaluation du projet se feront selon les procédures du PNUD et du FEM par le CR, l'EPN et les Bureaux de pays du PNUD (BP-PNUD) avec l'appui du FEM/PNUD.

La Matrice du cadre logique donne des indicateurs de performance et d'impact pour la mise en œuvre du projet en même temps que les moyens de vérification correspondants qui serviront de base à la mise sur pied du système de Suivi et d'Evaluation du Projet.

Le Projet sera soumis à au moins deux évaluation externes, ainsi qu'il suit: Evaluation à mi-parcours

2.9 Evaluation finale

Une Evaluation finale indépendante aura lieu trois mois avant la réunion de l'examen tripartite final et portera sur les mêmes sujets que l'évaluation à mi-parcours. L'évaluation finale examinera également l'impact et la pérennité des résultats, notamment la contribution du projet au développement des capacités et à la réalisation d'objectifs environnementaux mondiaux.

III. Rapport du gestionnaire du projet

L'Ecorégion de forêt dense et humide de l'Ouest du Bassin du Congo représente une diversité représentative du milieu tropical sauvage de l'Afrique centrale dont les valeurs sont d'un intérêt mondial. Pourtant reconnues comme deuxième étendue de forêt tropicale humide de la planète, les forêts du Bassin du Congo font l'objet de menaces de plus en plus sérieuses. La pression croissante sur l'état de la biodiversité, dont l'importance universelle est fortement est pour l'essentiel le résultat combiné de l'exploitation forestière, minière,

agricole inappropriée et par d'une chasse commerciale irrationnelle (ivoire et autres produits..) souvent pratiquées à grande échelle. La superposition spatiale de ces usages divergents accélère les incidences à l'origine d'une régression critique du capital des ressources naturelles concernées, avec un impact négatif sur le développement humain en perspective.

A travers une série d'interventions raisonnées et dimensionnées à l'échelle nationale et régionale facilitées par le projet TRIDOM, les Gouvernements du Cameroun, du Congo et du Gabon visent à réduire de manière significative l'impact de ces menaces. A terme, il est attendu qu'à travers la mise en place de systèmes efficaces et durables de gestion des ressources naturelles, l'atteinte des objectifs de conservation de la biodiversité transfrontalière dans l'interzone de ces trois pays contribue à soutenir développement humain fondée sur le maintien et la capitalisation efficace et durable des biens et services des écosystèmes.

En tant qu'agence d'exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), pour une période de 7 ans, le PNUD a confié la mise en œuvre de ce projet à l'UNOPS sous la coordination de la COMIFAC pour le compte des trois pays susmentionnés. En effet après l'atelier de lancement du Projet TRIDOM en septembre 2009, la phase opérationnelle s'est achevée en fin décembre 2014, tandis que la phase de clôture s'est poursuivie jusqu'à septembre 2015. Les différents comités de pilotage régional du projet ont été régulièrement effectués et ponctués par des rapports « Project Implementation Review » (PIR) adressés au FEM/PUNUD à la fin de chaque année fiscale. Les rapports d'évaluation à mi parcours et finales sont disponibles, ainsi que le compte rendu de l'atelier final du projet sont disponibles.

Ainsi les différents rapports de suivi et en particulier les conclusions du rapport d'évaluation finale indépendante, indiquent l'obtention de résultats probants qui représentent des acquis crédibles dont la valeur est largement reconnue par les acteurs institutionnels et autres parties prenantes de la sous-région. Bien que la lancinante question persistante du braconnage demeure une sérieuse préoccupation, il ressort du rapport d'évaluation finale indépendante que les acteurs de la sous-région s'accordent de manière unanime sur le fait qu'apporter une réponse durable à cette problématique et à ses aspects corollaires appelle en perspective des actions innovantes et déterminantes en faveur de la valorisation de l'immense potentiel naturel en présence.

En vue d'y parvenir, les acquis à haute valeur ajoutée de ce projet régional offrent des possibilités encourageantes en cours de réflexion pour enrichir le contenu d'une deuxième phase. Au stade actuel, les propositions d'axes d'interventions futures sont entre autres : (1) L'exploitation efficiente de systèmes de surveillance du Braconnage (2) l'utilisation efficace de mécanismes inter institutionnels de traçabilité pour l'aboutissement efficace des contentieux liés au braconnage, (3) La valorisation d'outils techniques actualisés pour le suivi de l'état et des tendances de la biodiversité, (4) La capitalisation d'outils de planification consensuelle d'affectation des terres à profil pour une réserve de biosphère transfrontalière (5) La mise à l'échelle d'opportunités liées aux avantages de l'écotourisme inclusif accompagnées de diverses formes d'activités génératrices de revenus, impliquant le secteur privé au bénéfice des populations, et en misant sur le développement de partenariat flexibles et contextualisés avec des acteurs clés

C'est dans ces conditions qu'à la demande des Etats Parties, une nouvelle phase de projet a été approuvée par le conseil d'administration du GEF6 de juin 2015, est en cours de construction et devrait permettre une reprise des activités en mi 2016.

Par ailleurs, en vue de maintenir les acquis, les Etats Parties et les partenaires prédisposés tiennent à organiser une phase de soudure, prévoyant la poursuite des activités de lutte anti-braconnage transfrontalière dans les zones sensibles et de gestion des terroirs villageois stratégiques sélectionnés pour le maintien et ou le rétablissement des corridors de migrations des grands mammifères.

Cependant, il sied de signaler qu'au-delà du caractère sous régional, la complexité de mise en œuvre du projet TRIDOM a été accentuée par la pluralité des secteurs d'activités oscillant autour de la montée vertigineuse des enjeux de conservation et de développement. Ainsi une trop longue période de structuration, d'activation et ou de mise en cohérence des rôles s'est imposée et a conduit au démarrage tardif des activités transfrontalières qui par conséquent n'a pu permettre une appropriation effective des acquis par les bénéficiaires. Néanmoins les leçons apprises ont été capitalisées dans les guides de bonnes pratiques sur les thèmes suivant :

- Poursuite judiciaire au-delà des frontières, en matière de lutte anti-braconnage des grands mammifères.
- Aménagement simple des terroirs villageois clés pour la réduction de la pauvreté et du braconnage des grands mammifères.
- Maintien et ou restauration des pistes de migrations des grands mammifères dans un paysage en zone forestière.
- Plan simple de gestion de la faune dans les concessions extractives.
- Développement d'une approche programme de gestion d'une aire protégée.

Enfin conviendrait-il de signaler que certaines actions importantes qui n'étaient pas pris en compte dans l'actuel document du Projet, méritent d'être considérées dans la nouvelle phase de projet en construction, eu égard au nouveau contexte du paysage, ponctué par le désenclavement, le développement croissant des diverses industries extractives: forestières, minières et agro-industrielles et l'augmentation exponentielle du trafic de l'ivoire et de la viande de brousse. Il s'agit des challenges ci-après :

- Le suivi écologique et socio-économique régulier des blocs de clairières & des terroirs villageois clés, des concessions Extractives et assimilés à travers l'analyse des images satellitaires ;
- Le suivi de la dynamique des populations Grands Mammifères dans les blocs de clairières clés pour le maintien et ou la restauration des corridors de migrations des éléphants ;
- Le suivi de la dynamique de la vocalisation acoustique des éléphants (langage des éléphants);
- La promotion de l'écotourisme communautaire dans les terroirs villageois adjacents aux blocs de clairières clés pour le maintien et ou le rétablissement des corridors de migrations des grands mammifères à travers la mise en place des miradors, des éco-Lodge et le développement des partenariats privé-privé : opérateurs touristiques et les communautés locale) ;

- L'octroie des quotas communautaires pour l'exportation des perroquets dans cadre du suivi communautaire de la dynamique des populations des perroquets situées dans les clairières dans l'interzone entre les aires protégées de la TRIDOM;
- La facilitation de l'étude de faisabilité en vue de la promotion du Complexe Eco touristique Transfrontalier Congo – Gabon de Mazingo- Mvadi ;
- La facilitation de l'étude de faisabilité en vue de la promotion du Complexe Eco touristique Transfrontalier Cameroun – Congo de Messok-Dja et Nki;
- La promotion de l'Economie Verte dans les terroirs villageois stratégiques pour maintien et rétablissement des corridors migrations Grands Mammifères ;
- La promotion de la résolution durable du conflit « Homme- Eléphants » ;
- La ré visitation, le renforcement et le suivi régulier de la mise en œuvre des cahiers de charges particuliers et des plans de gestion environnemental et social des concessionnaires, ainsi que des entreprises de constructions des infrastructures de base et de transport;
- La prise en compte des pistes locales de financement durable, basées sur les principes de « Paiement des services environnementaux » et « Pollueurs- payeurs » identifiées à travers le Projet TRIDOM, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet « Mécanisme de financement durable des Aires Protégées » financé par le FEM 5 ;
- La promotion des petites et moyennes entreprises de labellisation du commerce de la viande à travers le séchage, l'ensachage et l'emballage des espèces de la faune sauvage non menacées d'extinction.
- Le suivi de la filière de l'orpaillage artisanal et des entreprises de construction des infrastructures de base, dans le cadre de leur découplage avec la recrudescence du braconnage des grands mammifères et de la pêche illégale.

IV. Examen de la mise en œuvre technique du Projet

Sur la base de la situation de référence, les activités ont été menées en rapport avec les cibles à décrocher, pour concourir à l'obtention des objectifs visés par les sept (7) indicateurs d'impact clés, conduisant à l'atteinte des quatre (4) résultats attendus à la fin du projet.

Résultat 1: Les structures d'affectation des terres et de gouvernance du complexe transfrontalier pour la conservation de la biodiversité et l'exploitation durable des ressources naturelles sont conçues, approuvées et opérationnelles

L'atteinte de ce résultat, est assujettie à l'obtention des objectifs visés, par les indicateurs d'impacts clés n°1a – 1b et n°3

Indicateur d'impact clé n°1: Le pourcentage du Plan d'affectation des terres conçu

Situation de référence: Existence des macro-zones: aires protégées, concessions extractives; des usages superposés compatible et incompatible; l'indistinction des micro-zones clés de haute valeur de conservation (ZHVC) et des corridors de migrations des grands mammifères ; l'absence d'un statut reconnu au niveau international.

Objectif visé 1a : « Des propositions de plan d'occupation des terres intégré sont élaborées de manière consensuelle et sont disponibles pour chaque segment »

Cibles décrochées (4)

- 1) La mise en place des équipes d'experts multidisciplinaires regroupant tous les acteurs concernés par les domaines d'affectation et d'utilisation des terres dans le paysage TRIDOM, dans chaque Etat Partie. Les représentants de ces équipes au niveau sous régional, servent d'appui conseil aux organes de gestion reconnus par l'accord de coopération relatif à la mise en place de la TRIDOM à savoir :
 - le Comité Tri-national de Supervision et d'Arbitrage (CTSA) ;
 - le Comité Tri-national de Suivi (CTS) ;
 - le Comité Tri-national de Planification et d'Exécution (CTPE).
- 2) Le montage et la domiciliation des bases de données SIG dans les ministères de tutelle, avec alimentation à partir d'un dispositif spatio-temporel de suivi : Lutte Anti-Braconnage, Ecologique et socio-économique en vue de faciliter la prise de décision à divers niveaux de gestion.
- 3) La mise en place du protocole d'accord relatif au plan consensuel d'Intégration des corridors de migrations des Grands Mammifères du paysage TRIDOM, dans les plans nationaux d'affectations des terres, des Etats parties. Ce dernier porte sur les modalités opérationnelles de maintien et ou de restauration des corridors de migrations des grands mammifères, avec contingentement des usages superposés compatibles

Objectif visé 1b : « Renforcement des règles opérationnelles existantes »

Cibles décrochées : (4)

- 1) La réalisation avec l'appui de MAB/UNESCO, de l'étude de faisabilité en vue de l'obtention du statut de « Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT) ». Cette étude a conduit à l'arrimage du macro-zonage du paysage TRIDOM à la nomenclature MAB en spécifiant, que les aires protégées constituent les noyaux centraux, les zones de haute valeur de conservation et les corridors situées dans l'interzone sont les zones tampons, et que le reste de la superficie du paysage, est la zone de développement durable.
- 2) Le montage et la domiciliation du sous-Site WEB paysage TRIDOM, dans le site de la COMIFAC.
- 3) L'appui à l'opérationnalisation des organes de gestion de la TRIDOM, prévus dans l'accord de coopération de La TRIDOM de février 2005.
- 4) L'identification des règles opérationnelles prédisposant les concessions extractives et aux constructeurs des infrastructures de base, installées dans le noyau central et les bandes transfrontalières de la TRIDOM, à contribuer plus efficacement à la conservation de la biodiversité à travers, le renforcement et le respect contraignant

des cahiers de charges particuliers et des plans de gestion environnementale et sociale, prenant en compte les standards internationaux requis aux industries extractives et aux constructeurs des barrages hydro-électriques et des réseaux de télécommunication à faire intégrer lors de la révision des cahiers de charges particuliers et des plans de gestion environnementale et sociale de ces concessionnaires.

Indicateur d'impact clé n° 3: Augmentation de la note attribuée à l'efficacité de l'aménagement des aires protégées du paysage TRIDOM (Instrument BM- WWF)

Situation de référence : Les aires protégées de la TRIDOM ne disposaient pas de plan d'aménagement et des scores relatifs à l'efficacité de la gestion étaient relevés en 2006-2007

Objectif visé : «Au moins six aires protégées disposent plan d'aménagement approuvé, et l'efficacité de leur aménagement est améliorée de 15% à mi-parcours et 15% à l'horizon 2015»

Cibles décrochées : (2)

- 1) Les scores enregistrés en 2013 au cours de l'évaluation à mi-parcours
- 2) Les scores enregistrés en 2015 au cours de l'évaluation à la fin du projet

Résultat 2: La capacité à contrôler les tendances de la biodiversité, de l'exploitation des ressources et des fonctions écologiques et à minimiser les pressions sur les ressources naturelles est renforcée dans la TRIDOM

L'atteinte de ce résultat, est assujettie à l'obtention des objectifs visés, par les indicateurs d'impacts clés n° 2; n° 4 et n° 5

Indicateur d'impact clé n°2: Indicateurs sur l'intégrité de l'habitat et de la connectivité à définir

Situation de référence: Existence des données inventaires MIKE CITES 2004-2005 dans Quelques Aires Protégées. Présence de données parcellaire et rare sur l'évolution des tendances spatio-temporelles des hots spots de la conservation de la biodiversité et la traçabilité de la chaine de poursuites du braconnage, sur l'identification et la conservation des corridors de migrations des grands mammifères, sur la localisation de la faune aquatique.

Objectif visé: «Le maintien de la connectivité entre les AP à travers le micro zonage, la protection accrue, les règles de gestion stricte et le suivi écologique) (1. Minkebé-Odzala; 2. Odzala-Nki par Messok-Dja ; 3. Nki-Dja via Ngoyla-Mintom, 4. Ngoyla-Mintom-Minkebé ; 5. Minkebé-Megame) de 2013 à la fin du projet.»

Cibles décrochées : (1)

- 1) La mise en réseau de dix sept (17) blocs de clairières clés mise en surveillance communautaire pour le suivi de la probabilité d'observation des espèces phares, le suivi de la phénologie simple des espèces de plantes les plus appréciées, en vue du maintien et ou de la restauration des corridors de migrations des grands mammifères.

Indicateur d'impact clé n°4: Tendances sur les populations d'éléphants et de grands singes

Situation de référence: Existence des données inventaires MIKE CITES 2004-2005 dans quelques Aires Protégées et des rares données relatives au suivi de la dynamique des populations des grands mammifères.

Objectif visé: Tendances 2013-2015 des espèces clé connues dans les AP et les corridors stratégiques (voir liste des corridors citées dans l'objectif visé à l'indicateur d'impact clé n°2).

Cibles décrochées: (2)

- 1) Le rapprochement des données d'inventaires des éléphants et des grands singes entre les deux séquences en lien avec la période de mise œuvre du projet TRIDOM
- 2) La détermination saisonnière des tendances: d'utilisation des biotopes de prédilection et ou de refuge, ainsi que des pistes transfrontalières de migrations des grands mammifères avec localisation des points de traversées des bandes transfrontalières ; d'observation des groupes reproducteur ou non reproducteur.

Indicateur d'impact clé n°5: Tendances sur l'abondance des espèces aquatiques dans les zones ciblées

Situation de référence: Absence de données les indices de présence et d'abondance de la faune aquatique.

Objectif visé: Sur au moins deux sites fluviaux pilotes par pays, les populations de crocodiles du Nil, de crocodiles faux-gavial, de tortues géantes et de loutres du Congo sont stabilisées ou ont augmenté.

Cibles décrochées : (1)

- 1) La reconnaissance des indices de présence et d'abondance de la faune aquatique dans les segments de cours d'eau sélectionnés.

Résultat 2: La capacité à contrôler les tendances de la biodiversité, de l'exploitation des ressources et des fonctions écologiques et à minimiser les pressions sur les ressources naturelles est renforcée dans la TRIDOM

&

Résultat 3: Les gains provenant de la gestion communautaire des ressources naturelles contribuent à la réduction de la pauvreté

L'atteinte de ce résultat, est assujettie à l'obtention des objectifs visés, par les indicateurs d'impacts clés n°6

Indicateur d'impact clé n°6: Pourcentage de la zone de la TRIDOM sans activité de chasse pour la viande de brousse

Situation de référence : Existence de plusieurs données éparses sur les efforts de patrouilles et de poursuite des braconniers, mais imprécises sur l'évolution des tendances spatio-temporelles relatives à l'existence ou non des hot-spots du braconnage et le démantèlement des chaînes des acteurs.

Objectif visé : La pression de la chasse dans les zones critiques (Bandes transfrontalières) a diminué de 10% grâce à l'action du projet d'ici la fin du projet (2013- 2015) dans les bandes transfrontalières et les terroirs villageois clés pour le maintien et ou la restauration des corridors de migrations des grands mammifères ainsi que les bandes transfrontalières.

Cibles décrochées :

- 1) La mise en réseau et équipement en outil informatique et de communication (internet et Thuraya), des parquets dont les juridictions couvrent les bandes transfrontalières;
- 2) La mise en place et fonctionnement au niveau des pays et au niveau transfrontalier, des comités mixtes de suivi du contentieux de la faune sauvage avec l'appui de l'INTERPOL ;
- 3) La mise en place d'un protocole d'accord Lutte Anti-braconnage transfrontalière des Etats Parties ;
- 4) La construction et l'équipement du Poste TRIDOM de surveillance continue situé au point d'intersection des frontières des trois Etats Parties, d'une capacité d'accueil de 36 Eco gardes issues des Etats Parties.
- 5) Le renforcement des capacités de 90 Eco gardes et Eco moniteurs, des Etats Parties d'une part en matière de collecte de données et de navigation sur le terrain et d'autre part en matériels roulant, navigant, navigation, communication, informatique, uniformes et autres.
- 6) La formation de quinze (15) agents locaux des services de la conservation au Congo, en matière de collecte et d'utilisation des informations sur les acteurs du grand braconnage.
- 7) Le lancement officiel des patrouilles transfrontalières binationales depuis le mois de juillet 2013, ponctué par Les poursuites des braconniers transfrontaliers en détention préventive dans les prisons au Gabon, au Cameroun et au Congo et de l'opération d'envergure dite « Haut Ivindo de l'INTERPOL » en novembre 2014, déclencheur du processus d'interpellation des commanditaires et de reconstitution des maillons transfrontaliers de la chaîne du braconnage.
- 8) Renforcement des leaders de l'économie des terroirs villageois clés, à travers un appui au développement des activités génératrices de revenus (AGR), en joint venture avec Braconniers préalablement enrôlés dans l'association pour la reconversion sociale des braconniers et assimilés de la TRIDOM (ARBRAT).

- 9) Etablissement du Suivi de l'utilisation des terroirs villageois: *Pression chasse (effort chasse); *Reconversion & dénonciation cibles de braconnage. *Pression agriculture (gestion des jachères & lutte contre l'agriculture itinérante sur brûlis).
- 10) La formation de trente (30) éco-moniteurs au Congo et au Cameroun en matière la gestion simple des terroirs villageois clés, adjacents aux clairières et aux corridors de mouvements transfrontaliers des grands mammifères.
- 11) Etablissement du Suivi Communautaire des blocs de clairières adjacents aux terroirs villageois : *Probabilité observation des grands Mammifères (principalement Eléphants & Gorilles).
- 12) Construction d'un business model pour le développement à terme, d'un Ecotourisme communautaire greffé autour de la probabilité d'observation des espèces phares dans les blocs de clairières en surveillance communautaire ponctué par des Grants logistique pour la construction des miradors et des éco Lodges.
- 13) Mise en processus de promulgation du texte portant création de la série de conservation de Ndzéhi dans l'UFA Kellé –Mbomo au Congo : pour le maintien du volet éco-touristique articulé autour de l'habituatation et du dépistage des groupes de gorilles de plaine de l'Ouest.
- 14) Mise en processus de promulgation du texte portant création de la de la zone d'intérêt cynégétique de Yengo- Mohali au Congo : pour le développement du tourisme cynégétique articulé autour du bongo et du buffle, ainsi que du tourisme de vision basé sur les approches pionnières « Palmeraie – Barrière Eléphant » et « Palmeraie – Baie à gorille » en prospective.
- 15) Mise en processus de promulgation du texte portant création de l'aire protégée Messok-Dja (actuelle série de conservation à cheval sur les UFA Tala-Tala & Jua-Ikié) au Congo : pour le développement de l'écotourisme articulé autour de l'observation des éléphants et des gorilles dans les nombreux blocs de clairières qu'il contient.
- 16) Mise en processus de promulgation du texte portant classement de la forêt communale de Meyomessi au Cameroun

Résultat 4: Un financement durable est mobilisé pour la conservation et l'aménagement durable de la TRIDOM

L'atteinte de ce résultat, est assujettie à l'obtention des objectifs visés, par les indicateurs d'impacts clés n°7

Indicateur d'impact clé n°7: Pourcentage des coûts de gestion incompressibles couvert par le mécanisme de financement durable

Situation de référence: Existence des coûts incompressibles de la conservation dans les aires protégées, méconnaissance desdits coûts dans l'interzone et absence de sources de financement durable. Construction d'un projet sous régional dénommé « Mécanisme de financement durable des aires protégées ».

Objectif visé: Déterminer les coûts incompressibles de la conservation dans les aires protégées et l'interzone et les pistes potentiels de financement durable.

Cibles décrochées : (3)

- 1) La détermination des couts récurrents de la surveillance continue dans le noyau central et les bandes transfrontalière de la TRIDOM
- 2) L'Identification secteur privé prédisposé au cofinancement des activités de Lutte Anti-Braconnage et aux activités génératrices de revenus et AGR de proximité ;
- 3) L'Identification des pistes locales de financement durable dans le cadre du Paiement des Services Environnementaux: Manufacture des cartouches de chasse; Brasserie de production des bières étiquetées en spécimen d'espèces de la faune; Barrage hydro-électrique; Usine embouteillage eaux minérale.

NB: En somme: l'ensemble des cibles décrochées a permis l'obtention des objectifs visés par les indicateurs d'impacts clés n°1 et n°3 et d'atteindre le résultat n°1 du Projet qui est «Les structures d'affectation des terres et de gouvernance du complexe transfrontalier pour la conservation de la biodiversité et l'exploitation durable des ressources naturelles sont conçues, approuvées et opérationnelles ». Car en fait le niveau d'avancement du processus en cours, sur le statut de réserve de biosphère transfrontalière (RBT), dépend désormais de l'implication des administrations des Etats Parties en charge de cette question.

V. Fondamentaux de gestion mise en place

Résultat 1: Les structures d'affectation des terres et de gouvernance du complexe transfrontalier pour la conservation de la biodiversité et l'exploitation durable des ressources naturelles sont conçues, approuvées et opérationnelles

1) La Base de données avec Système d'Information Géographique

Cet outil d'aide à la décision à divers niveau de gestion, a été monté et domicilié dans les ministères de tutelles des Etats Parties. Il dispose les possibilités de communiquer saisonnièrement dans les bandes transfrontalières de 30Km de chaque coté des frontières, la localisation des tendances ci-après:

- la corrélation entre les hots spots du braconnage, les zones de concentration des grands mammifères et la localisation des points de traversées des frontières des pays par les grands mammifères et les braconniers;
- la probabilité d'observation quantitatives et qualitatives des éléphants et des gorilles dans et autour des 17 blocs (pilote) de clairières de prédilection, mise en surveillance communautaire ;
- la phénologie simple des espèces de plantes les plus appréciées, autour des blocs de clairières en surveillance continue ;
- la reconnaissance cartographique et détermination du degré d'utilisation du réseau des corridors de migrations des grands mammifères ;

- l'observation de la faune aquatique dans les segments de cours d'eaux de la haute Ivindo et du Moyen Dja.
- l'analyse croisée des tendances d'observations des Grands Mammifères dans les Aires Protégées et les corridors clés du noyau central de la TRIDOM.

2) Le protocole d'accord portant plan consensuel d'intégration des corridors de migration des éléphants dans les plans nationaux d'affectation des terres des Etats Parties du Paysage TRIDOM

Le Plan consensuel susmentionné a été mise en place pour maintenir la connectivité écologique et génétique des espèces animales et végétales dans un paysage à forts enjeux de conservation et de développement, il permet de contrôler et de lutter contre la fragmentations des populations et des habitats et de garantir la survie des espèces à domaine vital plus large qu'une aire protégée.

Au cours du Comité Tri-national de Supervision et d'Arbitrage (CTSA) tenu en juin 2015 à Yaoundé, les ministres de tutelles, ont approuvé ledit plan à travers un protocole d'accord. Cet outil innovant et performant comprend cinq (5) chapitres et vingt-sept (27) articles. Le premier chapitre traite des dispositions générales telles que: la délimitation des corridors de migration des grands mammifères retenus aux plans nationaux et transfrontaliers. Le deuxième chapitre traite des mesures d'aménagement des usages superposés compatibles et incompatibles dans le plan consensuel d'intégration des corridors. Le troisième chapitre aborde la contribution au maintien et/ou à la restauration des corridors de migrations en liaison avec les concessionnaires et autres acteurs intervenant dans la TRIDOM. Le quatrième chapitre traite de la mise en œuvre et du suivi évaluation du Protocole d'Accord aux niveaux des pays et à l'échelle sous-régionale. Enfin, le dernier chapitre traite des dispositions diverses et finales, notamment l'engagement des pays dans le processus d'obtention du statut de la Réserve de la Biosphère Transfrontalière de l'UNESCO.

Les usages superposés compatibles ont été contingentes de la manière suivante:

- l'identification et la gestion des zones de haute valeur de conservation (ZHVC) clés situées dans l'interzone entre les aires protégées (sources des cours d'eaux, clairières, bassin versants, lignes de crête ou de partage des eaux, pour le maintien et où la restauration des corridors de migrations des Grands Mammifères.
- la gestion des enjeux issus de la construction du futur Barrage de Cholet d'une capacité de 600MW sur la rivière Dja entre les républiques du Congo et du Cameroun au sujet du maintien du corridor de migrations des éléphants reliant le Parc National d'Odzala-Kokoua via la future aire protégée Messok –Dja au Congo avec le Parc National de Nki au Cameroun à savoir : *l'exploitation du bois en un passage unique des blocs Nord Est de la concession forestière de Jua-Ikié, *l'exploitation en offshore du barrage de Cholet en faveur du développement urbain des centres urbains avoisinants,* le contournement de l'actuel corridor de migration des éléphants, en favorisant la protection du réseau naturel voisin.
- la gestion des enjeux issus de la route transnationale Ouesso-Sangmélina et les corridors de migrations des éléphants aux points de traversées du corridor Odzala-Nki au village Séka-Koudou dans la vallée de la Koudou au Congo et du corridor Nki - Dja via Ngoyla-Mintom au Cameroun, se raccordant à Minkébé au Gabon au village Lélé dans la vallée de la Lélé.

- la gestion des enjeux issus du futur Chemin fer Mbalam-Kribi au point de traversée du corridor sus mentionné : Nki -Dja via Ngoyla-Mintom au Cameroun, se raccordant à Minkébé au Gabon au village Lélé dans la vallée de la Lélé
- la gestion des enjeux issus des zones tampons transnationales des aires protégées (Nki, Odzala, Minkébé, Mwagna, Mégamé –Nkom)
- l’aboutissement du pré-requis essentiel, conduisant à l’obtention du statut de Reserve de Biosphère Transfrontalière (RBT) de MAB /UNESCO, après la validation sous régionale de l’étude Faisabilité par les experts et par le 5^{ème} Comité de Pilotage Régional.
- l’approbation sous régionale des corridors clés aux niveaux des segments nationaux et transfrontaliers;
- l’approbation sous régionale des mesures d’aménagement relatives aux usages superposés compatible et incompatible;
- l’approbation sous régionale de l’atlas des figures portant sur les différents usages d’occupation des terres.

Par ailleurs, il est à noter que des accords de collaboration, non contraignant ont été négociés avec les concessionnaires: forestiers ; miniers; agro-industriel dans le cadre de l’élaboration de ce Plan consensuel. Il s’agit du renforcement des règles opérationnelles existantes dans l’exploitation des concessions extractives et assimilées (entreprises de construction d’infrastructure de base), situées dans le noyau central et les bandes transfrontalières de la TRIDOM ainsi qu’il suit :

- Identification et gestion des zones de haute valeur de conservation (ZHVC), des couloirs de migrations des grands mammifères (GM) et des sites de développement d’orpaillage artisanal ;
- Appui au développement des activités génératrices de revenus (AGR) dans les terroirs villageois adjacents aux blocs de clairières pour le maintien et ou la restauration des corridors de migrations des grands mammifères;
- Appui à la surveillance communautaire des blocs de clairières susmentionnés;
- Appui à la lutte anti-braconnage (LAB) à travers le cofinancement des unités de surveillance et de lutte anti-braconnage (USLAB) et ou les opérations coup de point de l’administration de tutelle;
- Introduction du modèle d’exploitation en offshore avec restauration des employés;
- Introduction des brigades canines dans la LAB routes sur les routes de grandes portées;
- Activation du principe de rendement maximum et soutenu (transformation plus poussée des ressources naturelles);
- Activation des normes internationales applicables aux concessions extractives.

3) La gouvernance du Paysage TRIDOM

Les dispositions du chapitre 5 de l’accord de coopération relatif à la mise en place de la TRIDOM, traite de la gouvernance de ce paysage. Au cours de la mise en œuvre du Projet TRIDOM, les organes de gestion de la TRIDOM à savoir :

- le comité tri national de supervision et d'arbitrage (CTSA)
- le comité tri national de suivi (CTS)
- le comité tri national de planification et d'exécution (CTPE)

ont connu une opérationnalisation, malheureusement très tributaire du fonctionnement du Projet. A cet effet des actions ont été menées et ont abouti à des bons résultats ainsi qu'il suit:

Au niveau du CTSA réunissant les représentants des Gouvernements des Etats Parties :

- L'approbation du protocole d'accord sur la lutte anti-braconnage transfrontalière ;
- L'approbation du protocole d'accord portant sur le plan consensuel d'intégration des corridors de migrations des éléphants dans les plans nationaux d'affectation des terres des Etats Parties.
- Les décisions de faire inaugurer le poste TRIDOM de surveillance et de lutte anti-braconnage par les préfets et de le rendre opérationnel.
- La désignation du Ministre en charge de la faune et des aires de la République Gabonaise, en qualité de président en exercice de la TRIDOM pour la période allant de juillet 2015 à juin 2017. A cet effet, il devra faciliter le processus de mise en place du statut de réserve de biosphère transfrontalière de la TRIDOM.

Au niveau du CTS : réunissant les Préfets couvrant la juridiction le noyau central et les bandes transfrontalières :

- L'approbation de la mise en œuvre de la feuille de route consolidée pour la résolution du braconnage transfrontalier dans le massif du haut Ivindo, dans le noyau central de la TRIDOM.
- L'approbation et la coordination de la mise en œuvre en novembre 2014, avec l'appui de l'INTERPOL l'opération de police ciblée pour la réduction du braconnage transfrontalier dans le Paysage TRIDOM, dénommée «Ivindo de la TRIDOM ».

Au niveau du CTPE : réunissant les acteurs et les partenaires intervenant sur le terrain

Cette plateforme s'est exprimée sous le label du Comité de pilotage Régional (CPR) bénéficiant de l'éclairage du comité scientifique et technique (CST). En sept (7) ans de projet, il s'est tenu chaque année une réunion du CPR. Il est à noter que le CPR était au niveau des pays précédé par des comités restreints de pré-validation. Ainsi tant pour les équipes du projet au niveau des pays (EPN) et de l'unité régionale de gestion du projet (URGP), chaque plan de travail annuel + budget, sous tendu par un rapport annuel technique et financier a été régulièrement évalué et validé par cette instance.

Par ailleurs, il sied de signaler que pendant l'exercice du projet, des groupes spécialisés ont été mise en place, au service des divers organes de gestion de la TRIDOM. Il s'agit :

- des équipes multidisciplinaires au niveau des pays, avec une émanation au niveau sous régional.
- des comités mixtes de suivi du contentieux de la faune sauvage au niveau des pays, avec une émanation au niveau sous régional sous le label d'un comité permanent de suivi des poursuites transfrontalières.
- l'Unité de concertation des conservateurs du paysage TRIDOM.
- Les assemblées générales des membres de l'association pour la reconversion sociale des braconniers et assimilés de la TRIDOM, chaque segment pays de la TRIDOM.

NB : L'existence aux niveaux national et transfrontalier, des plateformes de concertation et de suivi de la mise en œuvre des dispositions du Protocole d'accord portant sur le plan consensuel d'intégration des corridors de migration des mammifères dans les plans

nationaux d'affectation des terres, considérant à la fois en compte dans un paysage, les préceptes de conservation de la biodiversité et de développement durable. Au bénéfice des Etats Parties, des fonctionnaires en charge de la délivrance des titres de concessions extractives et de l'implantation des aires protégées ont désormais à travers le protocole portant sur le plan consensuel d'intégration des corridors de migration des mammifères dans les plans nationaux d'affectation des terres, un outil innovant et performant pour principalement lutter contre l'actuel fléau administratif et conflictuel sur la prolifération des usages superposées incompatibles .

Résultat 2: La capacité à contrôler les tendances de la biodiversité, de l'exploitation des ressources et des fonctions écologiques et à minimiser les pressions sur les ressources naturelles est renforcée dans la TRIDOM

1) Identification, mise en défend et en surveillance des blocs de clairières clés en lien avec les réseaux transfrontalier et nationaux de pistes de migrations des grands mammifères, raccordant les aires protégées de la TRIDOM

La reconnaissance dans l'interzone entre les aires protégées, aux niveaux transfrontalier et national, des meilleures voies de moindre résistance, longeant les bassins versants ou les lignes de partage des eaux, raccordant les blocs de clairières en surveillance communautaire, a permis à travers un " track log" des itinéraires, la cartographie des réseaux de pistes de migrations des grands mammifères avec la détermination de leur degré d'utilisation. Il est à noter que cette information a joué un rôle prépondérant dans le processus des négociations entre les parties prenantes, dans le cadre de l'élaboration du plan consensuel d'intégration des corridors de migrations des grands mammifères dans les plans nationaux d'affectation des terres des Etats Parties de la TRIDOM.

Carte réseaux des pistes de migrations

2) Mise en place d'une stratégie faite d'une combinaison d'actions articulées autour d'une approche conservation –développement ;

Cette stratégie est faite d'une combinaison d'actions articulées autour d'une approche conservation –développement basée sur l'esprit de l'article 1^{er} de l'accord de coopération de la TRIDOM de février 205 et du Protocole d'accord LAB TRIDOM. La mise en œuvre de cette stratégie a débuté en juillet 2013, dans le noyau central et les bandes transfrontalières de 20-30Km de chaque coté des frontières commune des pays de l'espace TRIDOM. Elle entre en croisière en juillet 2014 et devrait être évaluée chaque année, puis révisable dans trois ans. Elle s'étendra progressivement en tâches d'huile dans l'ensemble de l'interzone de la TRIDOM.

Objectifs spécifiques :

- Le périmètre transfrontalier LAB, écologique et socioéconomique est connu ;

- L'ensemble des maillons de chaîne de procédure, sur l'application de la loi sur la faune sauvage est actif ;
- Les concessions et les terroirs villageois abritant ou adjacents aux clairières clés, pour le maintien et ou le rétablissement des corridors de migrations sont impliqués à la conservation de la faune sauvage.

Axes stratégiques

- Structuration de la zone d'intervention (Bandes transfrontalières) ;
- Informations sur les enjeux de conservation et de développement ;
- Application des textes législatifs et réglementaires ;
- Implication des concessions et terroirs villageois clés ;
- Appui logistique de base et renforcement des capacités

Plan opérationnel / imbriqué dans les PTA + Budget

- Eléments de mesure des indicateurs d'impacts clés : LAB, Ecologique et Socio-économique.

3) Signature d'un Protocole d'Accord LAB par les trois Etats Parties ;

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet TRIDOM, les gouvernements des trois Etats Parties de la TRIDOM, ont en novembre 2013 ont signé un protocole d'accord pris en application de l'article 6 de l'accord de coopération de février 2005 portant création de la TRIDOM. En effet, il a pour objet de mettre en place et de rendre opérationnel un dispositif commun et efficace de lutte anti braconnage. Au-delà des dispositions générales et finales, Il contient 59 articles repartis en six chapitres traitant: de l'objet de l'accord, des définitions, des organes et champs d'application, de l'Unité de concertation des conservateurs, de la Brigade Tri-nationale, de postes de contrôles frontaliers, des détachements ponctuels, de la circulation des acteurs et du financement.

4) Fonctionnement régulier des Equipes LAB mixtes ou coordonnées dans les Bandes Transfrontalières;

Les patrouilles transfrontalières binationales lancées officiellement depuis le mois de juillet 2013, se sont poursuivies au cours du deuxième semestre 2014 et ont particulièrement été ponctuées par une opération d'envergure dite «Haut Ivindo de l'INTERPOL» en novembre 2014, déclencheur du processus d'interpellation des commanditaires et de reconstitution des maillons transfrontaliers de la chaîne du braconnage. Ainsi dans le cadre du fonctionnement du comité des magistrats des trois Etats Parties, chargé du suivi du contentieux transfrontalier sur la faune sauvage, des opérations de poursuites Judiciaires transfrontalières se sont fait en relaie à la suite de l'interpellation successive par des patrouilles binationales dans le Parc National de Minkébé au Gabon, de quatre expéditions de braconniers d'éléphants venant du Cameroun et du Congo, qui au cours de l'enquête ont dénoncé leurs commanditaires, qui grâce à la collaboration transfrontalière des magistrats associés à l'INTERPOL, se sont faits immédiatement mis en arrestation. Sur cette base des nombreuses autres interpellations, auteurs, complices et co-auteurs du braconnage des éléphants ont aussi été arrêtés. A cet effet quelques jugements ont été rendus et plusieurs réseaux de malfaiteurs sont en cours de démantèlement au niveau local et international. Par ailleurs un effet d'équité a été constaté au sein des populations locales qui dans la traditionnelle chaîne de poursuite judiciaire étaient considérés comme les maillons faibles,

car jusque là, seuls les membres des communautés autochtones et villageoises faisaient l'objet des poursuites judiciaires, tandis que les commanditaires étaient très peu inquiétés.

5) Fonctionnement régulier du Comité Permanent LAB de poursuite judiciaire conjointe et cohérente des braconniers transfrontaliers et de leurs réseaux de commanditaires;

Les comités mixtes de suivi du contentieux de la faune sauvage au niveau des Etats Parties se sont constitués en un comité permanent transfrontalier de suivi, regroupant uniquement les tribunaux de Djoum au Cameroun, de Ouesso au Congo et de Makokou au Gabon. Le renforcement des dispositions pratiques à prendre en compte dans les procédures, à savoir: Obligation d'inscription dans les procès verbaux d'interpellation; les coordonnées géographiques (Points GPS) des lieux d'interpellation des présumés délinquants; La mise sous scellés et en examen les appareils téléphoniques appartenant aux présumés délinquants; Les ouvertures d'enquêtes en vue de la reconstitution des faits en vue de dépister les commanditaires, courtiers et les destinataires locaux et où internationaux et au lieu de poursuivre ipso facto en flagrant délit uniquement les présumés délinquants interpellés sur le terrain et mis à la disposition du Parquet. Par ailleurs les procédures de poursuite judiciaire transfrontalier du contentieux sur la faune sauvage sont désormais facilitées à travers l'octroi aux trois Tribunaux des juridictions d'implantation de la TRIDOM, des équipements informatiques (contenant des données historiques et actuels sur le braconnage dans le paysage TRIDOM), de communication internet et satellitaire utilisable dans les zones non arrosées par les réseaux téléphoniques GSM en vue de rendre plus efficace les enquêtes et poursuites conjointes avec l'appui de l'INTERPOL pour tous les cas des braconniers transfrontaliers.

La mise en réseau transfrontalier des administrations en charge de chaque maillon de la chaîne d'application de la loi sur la faune sauvage en lien avec l'INTERPOL est un tournant décisif dans la lutte contre la criminalité faunique au bénéfice d'une échelle plus grande qu'un Etat.

Enfin des nombreuses interpellations, auteurs, complices et co-auteurs braconnage des éléphants. Quelques jugements ont été rendus; Plusieurs réseaux de malfaiteurs sont en cours de démantèlement. Aussi il a été collecté des évidences de réseaux transnationales avec des extensions internationales.

6) Construction et équipement du Poste de surveillance continue et de lutte anti-braconnage de la TRIDOM d'une capacité de trente six (36) Écogardes aux environs du Point d'intersection des trois Pays.

Le poste LAB TRIDOM est une base vie de regroupement en pleine forêt, des écogardes et agents de la Force Publique, provenant des trois (3) Etats parties de la TRIDOM (Cameroun, Congo, Gabon), en vue d'effectuer des patrouilles transfrontalières, conformément aux dispositions du protocole d'accord de lutte anti-braconnage (LAB) de la TRIDOM. Il est situé aux abords du point d'intersection des limites des trois pays, plus précisément sur la rive gauche de la rivière Ayina –Ivindo à une vingtaine de kilomètres du village Alati, au Cameroun.

Le tableau ci-après résume les différents modules composant de cette base vie.

N°	OUVRAGE	TYPE DE CONSTRUCTION	SURFACE	OBSERVATIONS
1	Plan de masse	En bois et en brique de terre cuite	1,600 ha	Surface totale est de plus 3ha suivant le titre foncier autorités du Cameroun
2	Poste de contrôle au bord de la rivière Ayina			
	Débarcadère	Plate forme en bois local pour accostage des pirogues		
	Guérite	Paillotte couverte en tôles avec allèges en bois local fondé sur plots en béton	2 m x 2 m	
3	Bloc administratif			
	Bureau	Construction simple en briques cuites couverte de tôles avec plafond en bois local	6 m x 8 m	1 Bureau, 1 Chambre forte, 1 Magasin, 1 Cellule
4	Restaurant			
	1 Paillotte principale	Construction simple en briques cuites fondée sur terre plein annexée avec paillotte avec allèges en bois local fondé sur plots en béton, le tout couvert de tôles sans plafond	6 m x 12 m	1 grande salle, 1 cuisine moderne, 1 Magasin, 1 cuisine traditionnelle
5	Bloc d'habitation			
	9 Paillettes	Construction couverte en tôles avec bardage en bois local fondé sur plots en béton avec plafond en bois local	3 m x 3 m	Capacités d'accueil de 4 agents par paillette soit un total de 36 Agents
6	Bloc Sanitaire			
	4 toilettes	Construction simple en briques cuites sur terre plein couverte de tôles sans plafond avec murs carrelés	6 m x 2.5 m	4 toilettes avec WC et colonnes de douche
	1 Château d'eau	Plateau forme haute en Béton armé supportant une bâche de 2 m3	2 m x 2 m	Alimentant toilettes et cuisine

Au delà du Poste LAB TRIDOM, les démembrements ci-après seront aussi contrôlés:

- Sur la rivière Ayina: Les points de traversées « transmikébienne » et Minvoul-Oveng, puis les ports de Lélé et d'Alati.
- Sur la rivière Ivindo: les ports de Béfam et de Ménagobé.

Douze (12) agents provenant de chaque Etat Partie, contingenté de la manière suivante :

- Un Ingénieur des Eaux et Forêts ou des Travaux des Eaux et Forêts ;
- Quatre Ecogardes ;
- Trois Gendarmes;
- Trois policiers ou Militaires
- Un Ecogarde Pinassier

Les détachements séjourneront sur le terrain pendant une durée de 45 jours consécutifs avec une relève après passation des consignes sur le terrain.

Equipements mise à la disposition

- 40 paires de bottes caoutchouc
- 12 GPS Garmin
- 40 sacs de couchage
- 7 tentes
- 15 gilets de sauvetage
- 40 sacs à dos
- 80 imperméables
- 80 gourdes avec housse
- 4 paires de jumelles
- 80 matelas de couchage
- 2 moteurs hors-bord
- 2 motos Yamaha AG100 avec casques
- 1 radio Codan HF

7) Processus d'obtention du statut de réserve de biosphère transfrontalière

Les déclencheurs en vue de l'obtention du statut de « Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT) » ont été atteints. En effet le zonage de la TRIDOM spécifie bien, que les aires protégées constituent les noyaux centraux, les zones de haute valeur de conservation et les corridors situées dans l'interzone sont les zones tampons, et que le reste de la superficie du paysage, est la zone de développement. Pour la suite du processus, il est attendu d'une part la finalisation du dossier transfrontalier (Signature d'un accord officiel sur la RBT entre les autorités gouvernementales) et d'autre part la soumission de la proposition de désignation conjointe par les Etats au Secrétariat du MAB.

8) Appui à la Création de l'USLAB Tala-Tala & Jua-Ikié au Congo

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet TRIDOM, le gouvernement de la République du Congo et les sociétés forestières SEFYD et SIFCO évoluant dans la bande transfrontalière Congo –Cameroun ont signés en mars 2013, un protocole d'accord fixant pour une durée de 5 ans renouvelable, les conditions et les modalités pratiques selon lesquelles les parties s'accordent à mettre en place une Unité de Surveillance et de Lutte Anti-braconnage et

assurer le fonctionnement et le financement de celle-ci, conformément aux dispositions des conventions d'aménagement et de transformation industrielle des bois

Résultat 3: Les gains provenant de la gestion communautaire des ressources naturelles contribuent à la réduction de la pauvreté

1) Mise en place d'une approche innovante visant à la réduction du grand braconnage, à travers l'appui à la réhabilitation et ou le renforcement des activités génératrices de revenus (AGR), des leaders de l'économie verte dans les terroirs villageois stratégiques, acceptant d'engager en joint de venture, la main d'œuvre issue des membres de l'Association pour la Reconversion sociale des braconniers et assimilés du paysage TRIDOM (ARBRAT).

Pour ce faire les actions ci-dessous sont menées:

- Identification participative des leaders de l'économie villageois et des activités génératrices de revenus (AGR) adaptées en milieu forestier et compatibles à la conservation de la biodiversité ;
- Recensement des braconniers et assimilés, avec enrôlement dans l'Association pour la reconversion sociale des braconniers et assimilés (ARBRAT) créée pour la circonstance avec l'appui du Projet TRIDOM, pour servir de Banque de main d'œuvre prioritaire au développement des AGR ;
- Signature des Grants d'appui unique pour le développement des AGR ;
- Recensement et motivation des courtiers pour la transformation et la commercialisation des produits
- Suivi de la pression de la chasse (Rendement = effort de chasse) ;
- Suivi de la pression de l'agriculture (Rendement= gestion des jachères et lutte contre l'agriculture itinérante sur brûlis)
- Suivi de la reconversion et de la dénonciation des cibles du grand braconnage.

2) Modèle de Partenariat Public –Privé et valorisation concessions touristique au Parc National d'Odzala-Kokoua au Congo

- Identification et mise en place plan simple de surveillance de surveillance continue des clairières clés ;
- Identification des partenaires et mise en contact avec les administrations de tutelle;
- Signature Accord partenariat Public –Privé de 25 ans renouvelable entre le Gouvernement du Congo et African Park Network pour la gestion du Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK);
- Signature entre le Gouvernement du Congo et la société Congo-Conservation- Society d'une convention d'exploitation écotouristique de 25 ans renouvelable, portant attribution de huit (8) concessions dans et en périphérie du Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK); avec 5% du chiffre d'affaire alimentant un fond de développement villageois.

3) Création séries de conservation et zone d'intérêt cynégétique communautaire au Congo

- Zone de chasse communautaire de Yengo –Mohali à cheval dans les départements de la Sangha et de la Cuvette ;
- Série de conservation de Messok-Dja à cheval dans les UFA Tala-Tala et Jua-Ikié dans le département de la Sangha;
- Série de conservation pour habitude de gorilles de plaine de l'Ouest de Ndzéhi dans l'UFA Kellé-Mbomo dans le département de la Cuvette Ouest.

Résultat 4: Un financement durable est mobilisé pour la conservation et l'aménagement durable de la TRIDOM

Les coûts récurrents de la surveillance continue et les pistes locales de financement durable ont été déterminés. En effet, le coût annuel pour le maintien de l'appui aux activités transfrontalières en cours s'élève 1,8 million USD, tandis 2,8 millions USD serait utile pour une couverture idéale, dont un investissement de 1,6 million USD pour l'appui à la mise en place d'une infrastructure minimale au développement de l'écotourisme communautaire. Ces coûts récurrents constituent une bonne base d'orientation pour la conduite des activités dans le noyau central et les bandes transfrontalières du Paysage. Aussi l'identification du secteur privé de proximité, prédisposé à contribuer au cofinancement à court et moyen terme d'appui aux activités de lutte anti-braconnage et de développement des activités génératrices de revenus en faveur des populations riveraines, va permettre une meilleure couverture des hot spots du grand braconnage. Par ailleurs les conclusions relatives à l'exploration des pistes locales de financement durable à travers les usines de fabrication des cartouches de chasse, de brasserie des bières portant des étiquettes des espèces de faune sauvage, de production d'énergie hydro-électrique et d'embouteillage d'eaux minérale, pourront enrichir le Projet GEF sur les mécanismes de financement durable des aires protégées dans six pays du Bassin du Congo dont ceux du Paysage TRIDOM.

Tableau n° Coûts récurrents et Pistes de financement local au Noyau Central et dans les Bandes transfrontalières de la TRIDOM

Activités	Coûts Unitaire	Nombres				Coûts annuel d'Intervention	
		Personne /Equipe/ Terroir	Durée de travail (Jour/mois)	Equipes /Terroirs (actifs)	Equipes /Terroirs/ Campement (idéal)	Actuels	Idéals
Patrouilles Tri-nationales 30/30 jours	10 000	24	30	1	1	86 400 000	86 400 000
Patrouilles Bi-nationales: Cameroun-Congo 21/30 jours	10 000	10	21	1	1	25 200 000	25 200 000

Patrouilles Bi-nationales: Cameroun-Gabon	10 000	10	21	1	1	25 200 000	25 200 000
Patrouilles Bi-nationales: Congo-Gabon	10 000	10	21	1	3	25 200 000	75 600 000
Atelier Comité Mixte Suivi Application Loi Cameroun	7 500 000	1	1	1	2	7 500 000	15 000 000
Atelier Comité Mixte Suivi Application Loi Congo.	7 500 000	1	1	1	2	7 500 000	15 000 000
Atelier Comité Mixte Suivi Application Loi Gabon	7 500 000	1	1	1	2	7 500 000	15 000 000
Atelier Comité Perm. Suivi Appl. Loi TRIDOM.	9 000 000	1	1	1	2	9 000 000	18 000 000
Suivi Bi-nationale Faune aquatique rivière Dja: Cameroun -Congo	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm
Suivi Bi-nationale Faune aquatique rivière Ivindo: Gabon -Congo	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm
						193 500 000	275 400 000
Suivi utilisation réseaux pistes voyages éléphants Cameroun (forfait)	8 000 000			1	1	8 000 000	8 000 000
Suivi utilisation réseaux pistes voyages éléphants Congo.(forfait)	16 000 000			1	1	16 000 000	16 000 000
Suivi utilisation réseaux pistes voyages éléphants Gabon. (forfait)	4 500 000			1	1	4 500 000	4 500 000
Suivi communautaire Blocs clairières clés Cameroun (Interzone)	5 000	3	180	6	12	16 200 000	32 400 000
Suivi communautaire Blocs clairières clés Congo (Interzone)	5 000	3	180	6	18	16 200 000	48 600 000
Suivi communautaire Blocs clairières clés Gabon (Interzone)	7 500	3	180	2	4	8 100 000	16 200 000
Suivi Blocs clairières clés dans Aires Protégées Gabon	7 500	3	360		6		48 600 000
Suivi Blocs clairières clés dans Aires Protégées Congo	5 000	3	360		12		64 800 000

Suivi Blocs clairières clés dans Aires Protégées Cameroun	5 000	3	360		12		64 800 000
Suivi communautaire Phénologie plantes apaitées autour blocs clairières clés Cameroun	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm
Suivi communautaire Phénologie plantes apaitées autour blocs clairières clés Congo	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm
Suivi communautaire Phénologie plantes apaitées autour blocs clairières clés Gabon	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm
						69 000 000	303 900 000
Suivi de la pression de la chasse	24 500	1	28	15	45	10 290 000	0 870 000
Suivi de la pression de l'agriculture	24 500	1	28	15	45	10 290 000	30 870 000
Suivi de la reconversion et de la dénonciation des cibles du grand braconnage	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm
Suivi de l'évolution de la taille des terroirs et micro-zones: Habitation , Agriculture, Chasse et de cueillette.	24 500	1	14	15	45	5 145 000	15 435 000
						25 725 000	77 175 000
Administrateur patrouilles LAB	75 000	2	12	1	3	1 800 000	5 400 000
Administrateur Suivi Ecologique	75 000	2	12	1	3	1 800 000	5 400 000
Administrateur Gestion Terroirs Villageois	75 000	2	12	1	3	1 800 000	5 400 000
Logistique Patrouilles LAB	350 000	1	12	1	3	4 200 000	12 600 000
Logistique Suivi Ecologique	350 000	1	12	1	3	4 200 000	12 600 000
Logistique Gestion Terroirs villageois	350 000	1	12	1	3	4 200 000	12 600 000
						18 000 000	54 000 000
Atelier semestriel Unité Concertation Conservateurs (UCC) & Groupes consultatifs (forfait)	9 000 000	1	1	1	2	9 000 000	18 000 000
Comité Technique de Planification et d'Exécution (CTPE)	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm
Comité Technique de Suivi (CTS)	12 000 000	1	1	1	2	12 000 000	24 000 000

Comité Technique de Suivi et d'Arbitrage (CTSA)	20 000 000	1	1		1	-	20 000 000
Appui au Suivi Mise en Œuvre Cahiers de charges Particuliers et Plan de gestion Impacts Environnemental et social Renforcés	12 000 000	1	1		1	-	12 000 000
Matériels et Equipements	150 000 000	1	1	1	1	150 000 000	150 000 000
Fonctionnement Equipe TRIDOM	384 000 000	1	1	1	1	384 000 000	384 000 000
						555 000 000	608 000 000
Renouvellement matériels et équipements des patrouilleurs (matériels roulant, navigant, informatique, communication, navigation, kit camping et vestimentaire ...)	187000000				1		187 000 000
Construction et équipements des campements satellitaires clés	15 000 000	-	-	-	8	-	120 000 000
Construction et équipement des miradors dans blocs clairières clés	7 500 000				14		105 000 000
Construction et équipements des Ecolodges dans les terroirs villageois clés	25 000 000				14		350 000 000
						0	762 000 000
						861 225 000	2 080 475 000

VI. Examen des objectifs du projet

Rappelons que, l'**objectif spécifique**, ou objectif du projet, était de préserver les fonctions et la connectivité écologiques de la TRIDOM et d'assurer la conservation à long terme de son système d'aires protégées à travers un aménagement intégré, durable et participatif dans l'interzone entre les aires protégées.

Conformément aux indications inscrites dans le document du projet, treize objectifs et indicateurs devaient justifier au FEM, l'atteinte du but du projet TRIDOM. Ainsi le tableau ci-après présente la situation au terme du projet ponctuée par les stratégies développées.

Objectifs et indicateurs	Situation au terme et stratégies développées
Un plan d'affectation des terres adopté désignant les aires protégées, les zones de forêts permanentes et d'aménagement rural, couvrant au moins 80% des 40 000 km ² de la superficie de l'interzone et devant servir de	Mise en place d'un protocole d'accord portant sur le plan consensuel d'intégration des corridors de migrations des grands mammifères dans les plans nationaux d'affectation des terres des Etats Parties de la TRIDOM. L'élaboration et l'approbation dudit protocole d'accord a connu plusieurs étapes : *Mise en place et fonctionnement au niveau des pays et au niveau

<p>cadre au maintien des fonctions écologiques et de la connectivité dans la TRIDOM est mis en œuvre.</p>	<p>transfrontalier, des équipes de concertation des experts multisectoriels ;</p> <p>*Identification participative des corridors clés aux niveaux des segments nationaux et transfrontaliers avec toutes les administrations sectorielles intervenant ou en potentiel d'intervention dans le paysage TRIDOM; tous les attributaires de concessions extractives et de construction des infrastructures de base d'unification du territoire, les communautés locales, les collectivités locales et les autorités politico-administratives des juridictions exerçant dans le paysage.</p> <p>*Elaboration et validation participative des mesures d'aménagement relatives aux usages superposés compatible et incompatible;</p> <p>*Elaboration participative des contributions pour le maintien et/ou la restauration des corridors par les concessionnaires, les communautés locales et les autres acteurs ;</p> <p>*Montage de l'Atlas des figures portant sur les différents usages d'occupation des terres;</p> <p>*Arrimage du macro zonage du paysage TRIDOM à la nomenclature Réserve de Biosphère Transfrontalière MAB de l'UNESCO, en vue de faire déclencher le processus d'obtention du statut de Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT/UNESCO).</p> <p>*Adoption nationale et sous régionale, puis approbation transfrontalière à travers la signature du Protocole d'accord relatif plan consensuel d'intégration des corridors de migrations des grands mammifères dans les plans nationaux d'affectation des terres du Paysage TRIDOM par les Etats Parties.</p>
<p>Les 35,968 km² couverts par les aires protégées actuelles de la TRIDOM seront effectivement sous aménagement.</p>	<p>A travers un processus conduit par chaque Etat Partie, toutes les aires protégées existante à la création du Projet TRIDOM ont été aménagées, Il est à noter que deux nouvelles aires protégées ont été créés dans la paysage (Ntokou-Pikounda au Congo et Ngoyla-Mintom au Cameroun) tandis que et trois autres sont en processus de création au Congo. Il s'agit de Messok-Dja ; Ndzéhi ; Yengo-Mohali.</p>
<p>Les trois Gouvernements reconnaissent légalement la TRIDOM comme un complexe transfrontalier dont la vocation est la conservation et l'exploitation durable des ressources naturelles.</p>	<p>Avant le début de la mise en œuvre du Projet TRIDOM, les Etats Parties avaient en février 2005 signés un Accord de coopération portant création de la Tri-national Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM). Le processus avait conduit par la COMIFAC avec l'appui de l'ONG WWF.</p>
<p>Les populations d'éléphants et de grands singes sont stabilisées ou sont en augmentation dans la TRIDOM par rapport aux niveaux de l'Année 1.</p>	<p>L'analyse de la situation du potentiel des grands mammifères est issue des données croisées entre: d'une part la comparaison des inventaires des éléphants effectués en 2003-2004 et répété en 2012-2013 dans les aires protégées à cheval sur les bandes transfrontalières du paysage TRIDOM, et d'autre part le suivi</p>

	<p>communautaire des blocs de clairières clés situées dans l'interzone entre les aires protégées, pour le maintien et ou le rétablissement des corridors de migration des grands mammifères, la cartographie et le suivi du degré d'utilisation du réseau des pistes d'éléphants raccordant les clairières, la localisation des points de traversées des grandes rivières et des routes principales par les éléphants et enfin des points d'observations directes des éléphants. En termes d'effectifs, la population d'éléphants du parc national de Nki au Cameroun est passée de 4.289 à 3.167 individus, soit une réduction de 27%; celle du Parc National d'Odzala-Kokoua au Congo, est passée de 18.964 à près de 20.000 individus, soit une amélioration de 1%. La population du Parc National de Minkébé au Gabon est passée de 21.187 à près de 10.000, soit une réduction de plus de 11.000 individus (52%). A cet effet, il a été relevé un abandon des pistes d'éléphants et une absence de fréquentation des clairières par les grands mammifères dans la bande frontalière entre le Gabon et le Cameroun ; une situation très bonne dans la bande frontalière entre le Gabon et le Congo et une situation relativement bonne dans la bande transfrontalière entre le Congo et le Cameroun. En outre, il ressort des observations directes faites au cours de patrouilles binationales et à travers des photos issues des caméras pièges les massifs forestiers Ivindo -Djoua et Messock Dja au Congo, des éléphants porteurs de grandes défenses et des groupes reproducteurs d'éléphants et des bons indices d'abondance des éléphants. S'agissant des gorilles, il a été noté bons indices d'abondance des sites de nids, d'observations directes et aussi des groupes reproducteurs dans les blocs forestiers Messock -Dja et Djoua -Ivindo Congo et des très bonnes fréquentations dans la clairière de Diadom dans le massif forestier Ngoyla Mitom au Cameroun. En somme, cette analyse indique que dans la partie de la TRIDOM du paysage prise en considération, les populations d'éléphants ont été réduites d'environ 25%. Mais la reprise de la surveillance au cours de ces deux dernières années, l'observation progressive du grand nombre de points de traversée des éléphants sur les deux rives de la rivière (à la frontière Congo-Gabon) Ivindo, entre le massif Djoua -Ivindo au Congo et le parc national de Minkébé au Gabon suggère que la pression du braconnage dans le Gabon a certainement conduit aux bonnes tendances d'observations faites au Congo et peut expliquer en partie la forte réduction de la densité mesurée par des inventaires 2012-2013, dans le parc national de Minkébé au Gabon. Par conséquent, le maintien des efforts de gestion en cours pourraient à court terme permettre une parfaite recolonisation du Parc National de Minkébé au Gabon et à moyen terme atteindre le Parc National de Kom et le Sanctuaire de Gorille de Mengamé au Cameroun.</p>
Sur au moins deux sites fluviaux	Le dispositif mise en place dans le cadre des patrouilles de Lutte

<p>pilotes par pays, les populations de crocodiles du Nil, de crocodiles faux-gavial, de tortues géantes et de loutres du Congo sont stabilisées ou sont en augmentation.</p>	<p>Anti-Braconnage (LAB) dans les segments de rivières retenues (Haut invindo , Djoua et Dja-Ngoko) permet de signaler les indices de présence de ces espèces. Le protocole de collecte de données a été renforcé en vue de renseigner sur les tendances de localisation de chacune de ces espèces, la taille moyenne des spécimens observés, ainsi que les éventuelles captures repérées. Ainsi au cours de deux dernières années, cet indicateur a été régulièrement informé, uniquement en termes d'indice de présence et d'abondance dans un segment de 35 km sur la rivière Ivindo et de 23 km sur la rivière Dja. Dans Ivindo: Hippopotame= 0,08; Crocodile du Nil= 0, 11; Tortue à carapace molle: 0,14; Loutre à joues grises du Congo: 0,45. Parc contre seul le crocodile du Nil a été observé dans la Dja à un taux de 0,04 vers les chutes de Chollet.</p>
<p>Le pourcentage total de la TRIDOM ne faisant pas l'objet de chasse pour la viande de brousse est stabilisé ou est en augmentation par rapport aux niveaux de l'Année 1 grâce à un système efficace d'application de la loi et à des systèmes de gestion concertée associant le secteur privé et les communautés.</p>	<p>Dix sept (17) terroirs villageois « hot spots du braconnage » sur quarante cinq (45) identifiés, ont été mis en gestion au cours de la phase pilote juillet 2013 – Juin 2014, pour le maintien et ou le rétablissement des corridors de migrations des grands mammifères. L'extension de la sélection des sites vers l'intérieur des segments se fera en lien avec l'appui du secteur privé de proximité. La stratégie a consisté à faire lier l'augmentation de l'économie villageoise et la réduction du Braconnage des grands mammifères. A cet effet trois axes d'interventions ont été mise en place ainsi qu'il suit: *Suivi communautaire des clairières : 15/30 jours de surveillance continue, avec comme effets attendus : Protection (présence sur les sites) ; Ecologique (Recolonisation clairière et rétablissement des corridors) ; Socio –économique (Développement à terme d'un écotourisme chez l'habitant) et Socioculturelle (considération faune sauvage comme ressource financière). *Appui au développement de l'économie villageois en faveur de la réduction du braconnage, à travers: Identification participative des leaders de l'économie villageois et des activités génératrices de revenus (AGR) adaptées en milieu forestier et compatibles à la conservation de la biodiversité ; Recensement des braconniers et assimilés, avec enrôlement dans l'Association pour la reconversion sociale des braconniers et assimilés (ARBRAT) crée pour la circonstance avec l'appui du Projet TRIDOM, pour servir de Banque de main d'œuvre prioritaire au développement des AGR ; Signature des Grants d'appui unique pour le développement des AGR ; Recensement et motivation des courtiers pour la transformation des produits et le développement des filières commerciales pour garantir la durabilité de l'activité. *Contrôle de l'utilisation du terroir villageois: Suivi de la pression de la chasse (Rendement = effort de chasse) ; Suivi de la pression de l'agriculture (Rendement= gestion des jachères et lutte contre l'agriculture itinérante sur brulis) ; Suivi de la reconversion et de la dénonciation des cibles du grand braconnage ; Suivi de l'évolution de la taille des ménages et du seuil de pauvreté ; Suivi de</p>
<p>La distance moyenne parcourue à pied par les chasseurs du village est stabilisée ou s'est allongée par rapport aux niveaux de l'Année 1.</p>	<p>Dix sept (17) terroirs villageois « hot spots du braconnage » sur quarante cinq (45) identifiés, ont été mis en gestion au cours de la phase pilote juillet 2013 – Juin 2014, pour le maintien et ou le rétablissement des corridors de migrations des grands mammifères. L'extension de la sélection des sites vers l'intérieur des segments se fera en lien avec l'appui du secteur privé de proximité. La stratégie a consisté à faire lier l'augmentation de l'économie villageoise et la réduction du Braconnage des grands mammifères. A cet effet trois axes d'interventions ont été mise en place ainsi qu'il suit: *Suivi communautaire des clairières : 15/30 jours de surveillance continue, avec comme effets attendus : Protection (présence sur les sites) ; Ecologique (Recolonisation clairière et rétablissement des corridors) ; Socio –économique (Développement à terme d'un écotourisme chez l'habitant) et Socioculturelle (considération faune sauvage comme ressource financière). *Appui au développement de l'économie villageois en faveur de la réduction du braconnage, à travers: Identification participative des leaders de l'économie villageois et des activités génératrices de revenus (AGR) adaptées en milieu forestier et compatibles à la conservation de la biodiversité ; Recensement des braconniers et assimilés, avec enrôlement dans l'Association pour la reconversion sociale des braconniers et assimilés (ARBRAT) crée pour la circonstance avec l'appui du Projet TRIDOM, pour servir de Banque de main d'œuvre prioritaire au développement des AGR ; Signature des Grants d'appui unique pour le développement des AGR ; Recensement et motivation des courtiers pour la transformation des produits et le développement des filières commerciales pour garantir la durabilité de l'activité. *Contrôle de l'utilisation du terroir villageois: Suivi de la pression de la chasse (Rendement = effort de chasse) ; Suivi de la pression de l'agriculture (Rendement= gestion des jachères et lutte contre l'agriculture itinérante sur brulis) ; Suivi de la reconversion et de la dénonciation des cibles du grand braconnage ; Suivi de l'évolution de la taille des ménages et du seuil de pauvreté ; Suivi de</p>

l'évolution de la taille des villages et de leur composante: terroirs de l'agriculture, de chasse et de cueillette. Ainsi au cours de cette phase pilote Vingt (20) leaders de l'économie villageoise ont bénéficié d'un appui technique et financier pour la réhabilitation d'une part de plus de 120 hectares de champs de cacao, couplés aux bananeraies et d'autre part de la filière de pêche continentale, avec en revanche la reconversion de près de deux cent (200) braconniers et assimilés. Après la phase IV ECOFAC/UE, comme ailleurs cette aire protégée était en grave difficultés de gestion (une douzaine de mois d'arriérés de salaires, recrudescence du grand braconnage). Face à cette situation, le Projet TRIDOM a apporté un appui au Gouvernement dans la recherche des partenaires, ayant conduit à la mise en place : d'une part du partenariat public-privé « Fondation Odzala-Kokoua » d'une durée de 25 ans renouvelable pour la gestion et d'autre part de l'attribution à la société privée « Congo Conservation Society » quelques sites éco-touristiques d'attraction de gorilles et éléphants dans les zones d'écodéveloppement et périphérique, pour un écotourisme de Haut de Gamme. Depuis 2011, le PNOK est la première, sinon la seule de l'ancienne dizaine d'aire protégée du réseau ECOFAC de l'Union Européenne, ayant capitalisée les acquis du Programme ECOFAC. En termes de Retombées: Le nombre d'emplois directs est passé du simple au quintuple avec priorité aux locaux et paiement régulier des salaires; La formation des employés locaux dans les métiers de l'hôtellerie et du guidage, avec bilinguisme (français –anglais) ; Le reversement au fond de développement villageois de 5% du chiffre d'affaires des recettes issues de l'écotourisme ; La forte participation des populations riveraines au démantèlement des maillons locaux de la chaîne du braconnage des éléphants ; Les inventaires de Grands mammifères de 2012-2013, indiquent une stabilité des populations de 2004 – 2005, alors qu'à Minkébé au Gabon, les effectifs ont été réduite à moins de la moitié. Aussi il a été noté une recolonisation de certaines zones abandonnées depuis plusieurs années. Les populations locales du village Bolozo dans la concession forestière de Tala-Tala attribuée à la Société Forestière SIFCO ont demandé au sujet de la surveillance de la clairière perroquet à queue rouge, l'obtention auprès de l'administration forestière d'un quota communautaire d'exportation de cette espèce au profit des populations locales, afin d'assurer un meilleur suivi de cette clairière. Identification d'une idée de projet Gabon-Congo, sur l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un complexe d'écotourisme transfrontalier des villages Mazingo Congo, Mazingo Gabon et Mvady au Gabon dans les zones périphériques Nord Ouest du Parc National d' Odzala-Kokoua au Congo et de l'Est du parc national de Minkébé au Gabon

La mise en œuvre des plans simples de gestion, dans le cadre

	<p>l'aménagement des 17 terroirs villageois pilote (hot-spot du braconnage), pour la réduction de la pauvreté et du braconnage, en faveur du maintien et ou de la restauration du réseau de piste de migrations des grands mammifères, s'est poursuivi uniquement au cours de juillet à décembre 2014. Il est a noté que l'extension de l'échantillon des hot-spots n'a pu se faire à cause de la non mobilisation effective du secteur privé. Cette initiative d'approche de gestion participative a rencontré un écho très favorable non seulement des Etats Parties, mais aussi et surtout de la population locale bénéficiaire. La surveillance communautaire des blocs de clairières a permis la recolonisation timide de 14/17 blocs par les grands mammifères et devrait à l'avenir se faire renforcer par une couverture de 30/30 jours, en deux sous équipes de 15/30 jours. La deuxième vague d'appui au développement des Activités Génératrices de Revenues (AGR) compatibles à la conservation de la biodiversité, avec intégration des machines de transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL) n'a pu se faire par manque de disponibilité financière. Ainsi le plan de reconversion des braconniers n'a pas été effectif, par absence d'occupation permanente des braconniers. L'effort moyen de chasse dans les terroirs villageois n'a pas connu une différence significative par rapport à l'année dernière. En somme cette appropriation incertaine par les bénéficiaires, est du fait de la trop courte durée d'expérimentation (1,5/7ans). A cet effet la mise en place d'une stratégie de transition avant le démarrage de la nouvelle phase du projet en construction est nécessaire, au risque de faire perdre cet important acquis.</p>
<p>Le nombre de jours passés par les touristes dans la TRIDOM a augmenté d'au moins 15% par an depuis l'Année 4.</p>	<p>Non évalué</p>
<p>Un cadre juridique pragmatique régissant la chasse communautaire a été adopté pour l'ensemble de la TRIDOM et le respect de la législation a été amélioré de 25% depuis l'Année 4.</p>	<p>Non atteint</p>
<p>Les revenus générés par le développement de l'écotourisme et par la gestion communautaire des forêts et de la faune sauvage dans les zones ciblées par le projet ont incité les populations locales à abandonner l'exploitation non durable des ressources naturelles.</p>	<p>Au Parc National d'Odzala –Kokoua au Congo, le fonds de développement villageois issue de 5% du chiffre d'affaire des recettes éco-touristique de Congo Conservation Society est en forte croissance avec au prorata de l'augmentation du nombre de touristes en lien avec le renforcement des structures d'accueil de moyen de Gamme. Toute fois il sied de signaler que la réglementation fiscale devant permettre une répartition équitable de ces bénéfices en faveur du développement de tous les terroirs villageois n'est pas encore mise en place. Par ailleurs le Parc</p>

	National devra recruter un expert en développement performant afin d'aider les communautés locales dans l'élaboration des projets de développement compatible à la conservation de la biodiversité. Mise en service au PNOK par CCC d'un nouvel éco-Lodge de moyen de gamme a permis l'augmentation de 15% des effectifs d'emplois locaux par rapport à l'année précédente.
Un mécanisme de financement durable et diversifié est fonctionnel et couvre au moins 50% des coûts de gestion incompressibles de la TRIDOM (particulièrement les coûts liés à l'application de la loi et à l'aménagement des aires protégées).	N'a pas été mise en place
Le Complexe de la TRIDOM coordonne les opérations de conservation avec le Complexe Tri-National adjacent de la Sangha et le Complexe Lopé-Chaillu ; ce qui se traduit par une plus grande résilience de l'Ecorégion forestière de l'ouest du Bassin du Congo.	Le activités militants à l'obtention de cet impact n'avait été retenu dans le montage du plan pluriannuel
Les leçons apprises dans le cadre de la TRIDOM en matière d'aménagement coordonné, de contrôle de la chasse et d'application de la loi, de planification de l'affectation des terres, de mise en place de partenariats avec le secteur privé et en matière de recherche de financements durables sont diffusées et utilisées comme une modèle pouvant être transposé dans au moins trois autres zones de conservation du Bassin du Congo.	Voir dans le chapitre 8

VII. Examen des produits

Le projet TRIDOM a mis en place trois produits essentiels à savoir :

- Le protocole d'accord sur la lutte anti-braconnage transfrontalière ;
- Le protocole d'accord portant sur le plan consensuel d'intégration des corridors de migrations des éléphants dans les plans nationaux d'affectation des terres des Etats Parties.
- La construction du poste TRIDOM de surveillance continue et de lutte anti-braconnage

Les protocoles d'accords: Les documents de base ont été élaborés par l'équipe du Projet Sur la base des objectifs du projet TRIDOM, des modèles existants, des divers enjeux recensés dans le paysage et des enquêtes menées auprès des acteurs, des partenaires et des bénéficiaires. Ces documents ont été largement discutés de manière participative au niveau des administrations concernées et des divers partenaires au niveau de chaque Etat Partie, puis au niveau transfrontalier. Toutes les contributions pertinentes des uns et des autres ont été pris en compte avant les validations des moutures finales qui ont été tour à tour soumis à l'approbation des membres des gouvernements dument mandatés. Ces documents modèles sont capitalisables dans le cadre de la gestion des autres paysages du bassin du Congo. Aussi conviendrait de signaler qu'à l'image de l'accord de coopération, les protocoles d'accords tenant lieu de textes d'applications ont été inspiré par les documents de base du Tri-national de la Sangha (TNS).

Le poste TRIDOM: L'initiative avait été prise par l'équipe du Projet, qui l'a fait valider par un comité de pilotage régional. Le processus à tour à tour conduit à la reconnaissance de la borne coloniale, point d'intersection des trois pays, au choix du site, à l'obtention de l'autorisation de bâtir excentré au cœur de la forêt, au montage et à la validation des plans et des spécifications de construction, à l'appel et ouverture des offres, puis au choix de l'entreprise. Toutes les étapes de construction ont été contrôlées et validées par un expert des travaux publics issu de l'administration compétente. Les représentants de l'agence d'exécution et des bénéficiaires, membres du comité de suivi mise en place par le dernier comité de pilotage régional, ont approuvé la qualité des bâtisses, après exécution des prescriptions du cahier de charges particulier par l'entrepreneur. Ce modèle de campement est transposable dans les autres paysages du bassin du Congo.

VIII. Leçons apprises

La mise en œuvre du projet TRIDOM a enregistré des leçons d'ordre administratif et d'ordre technique. Le second groupe a fait d'une capitalisation à travers des guides de bonnes pratiques.

1) Leçons d'ordre administratif

- La mobilisation des fonds pour les patrouilles sous couvert des caisses d'avances (avances opérationnelles) en vue de réduire la lourdeur des procédures de l'UNOPS:

La non clarification institutionnelle des modalités de mobilisation des fonds pour la mise en œuvre du Projet TRIDOM au Gabon, conduisait droit à la rupture des activités de lutte anti-braconnage au segment Gabon. Pour contourner cette difficulté majeure, une possibilité dite provisoire, avait été mise en place depuis juillet 2013, consistant à transmettre directement aux agents d'exécution sur le terrain des fonds mobilisés à travers les avances opérationnelles pour la mise en œuvre des activités. Cette procédure s'est maintenue jusqu'à la fin du projet et aussi par la suite été utilisée dans les segments Cameroun et Congo, après le non renouvellement en mars 2014, du contrat de prestation de service établi avec le WWF pour la conduite des activités sur le terrain.

- Le comité de suivi des travaux de construction du Poste TRIDOM, en vue de la validation : Le retard pris dans le recrutement de l'entrepreneur chargé de construire le poste TRIDOM de surveillance continue et de lutte anti-braconnage, ne pouvait plus permettre d'inscrire les délais requis par la construction, dans la période de mise œuvre du Projet. Pour permettre de contourner cette difficulté le dernier Comité de pilotage régional avait mise en place un comité de suivi composé des délégués des bénéficiaires et de l'agence de mise de œuvre, pour couvrir les travaux devant se dérouler au cours de la période post projet. A la fin le résultat a satisfait toutes les parties prenates.
- La mise en place des conditions d'appropriation à travers la mobilisation d'un nouveau financement FEM 6 : La mise en œuvre des activités transfrontalières ne s'étant quasi déroulée qu'au cours des deux dernières années de la période de vie du projet TRIDOM et l'appropriation des acquis par les bénéficiaires devenant hypothétique, l'équipe du projet s'est attelée dans la mobilisation des fonds STAR du FEM 6 en vue de la mise en place d'une nouvelle phase de projet pour assurer le relaie. L'exercice a justement abouti à une acceptation par le conseil d'administration de juin 2015.
- Le rôle de l'INTERPOL dans la poursuite des braconniers transfrontaliers : Faisant suite à un certain enlèvement dans le processus des poursuites judiciaires transfrontalières, le recours de l'INTERPOL non prévu dans le dispositif de départ, a été un réel déclencheur dans le déroulement positif de la phase ultime des opérations.

2) Leçons d'ordre technique

Trois leçons de grande portée ont été capitalisées dans les guides de bonnes pratiques suivant les thèmes ci-après :

- Poursuite judiciaire au-delà des frontières, en matière de lutte anti-braconnage des grands mammifères.
- Aménagement simple des terroirs villageois clés pour la réduction de la pauvreté et du braconnage des grands mammifères.
- Plan simple de gestion de la faune dans les concessions extractives.

Poursuite judiciaire au-delà des frontières, en matière de lutte anti-braconnage des grands mammifères.

- a) Mise en réseau des autorités politico-administratives des préfectures de:
 - Dja-Lobo et Haut Gngong au Cameroun ;

- Sangha et Cuvette Ouest au Congo ;
 - Makokou et Minvoul au Gabon.
- b) Mise en réseau et équipement en outil informatique et de communication (internet et Thuraya), des tribunaux de :
- Djoum au Cameroun ;
 - Makokou au Gabon ;
 - Ouessou au Congo.
- c) Mise en place et fonctionnement au niveau des pays et au niveau transfrontalier, des comités mixtes de suivi du contentieux de la faune sauvage, regroupant :
- Les administrations ;
 - La force de sécurité publique ;
 - Les ONG d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage ;
 - Les Bureaux INTERPOL.
- d) Mise en place d'un protocole d'accord Lutte Anti-braconnage instituant:
- Les champs d'actions: LAB (bande 20Km), Ecologique (bande 30km) de chaque coté des frontières communes ;
 - La Brigade Lutte Anti-Braconnage transfrontalière, animée par une Unité de Concertation des Conservateurs (UCC) ;
 - Le Poste TRIDOM de surveillance continue situé au point d'intersection des frontières des trois Etats Parties et ses démembrements situés le long des bandes transfrontalières.
- e) Renforcement des capacités de 90 Eco gardes et Eco moniteurs, des Etats Parties d'une part en matière de collecte de données et de navigation sur le terrain et d'autre part en matériels roulant, navigant, navigation, communication, informatique, uniformes et autres.
- f) Lancement officiel des patrouilles transfrontalières binationales depuis le mois de juillet 2013, ponctué par une opération d'envergure dite « Haut Ivindo de l'INTERPOL » en novembre 2014, déclencheur du processus d'interpellation des commanditaires et de reconstitution des maillons transfrontaliers de la chaîne du braconnage.
- g) Construction et équipement du Poste LAB TRIDOM d'une capacité d'accueil de 36 Eco gardes issues des Etats Parties.

Aménagement simple des terroirs villageois clés pour la réduction de la pauvreté et du braconnage des grands mammifères.

La phase pilote de gestion des dix sept (17) Terroirs villageois clés/adjacents aux blocs de clairière clés pour le maintien et ou le rétablissement des corridors de migrations des grands mammifères et ou aux Sites d'approvisionnements des centres urbains et des bases vies des concessions extractives en viande de brousse. Des nouveaux terroirs pourraient s'ajouter pendant l'exercice en fonction du développement du partenariat avec le secteur privé et les

collectivités décentralisées. Les activités suivantes sont en cours ou en voie de mise en œuvre, ainsi qu'il suit:

1. Mise en place d'une composante surveillance Communautaire des blocs de clairières adjacents aux terroirs villageois avec cinq effets ciblés :

- Protection (de facto à cause de la présence quasi permanente sur les sites);
- Dynamique Ecologique (Recolonisation clairière par GM et rétablissement des corridors) ;
- Socio –économique (Développement à terme d'un écotourisme chez l'habitant) ;
- Socioculturelle (considération faune sauvage ressource financière au lieu de alimentaire) ;
- Recherche Appliquée (Suivi de la dynamique des populations des Grands Mammifères).

Activités des Eco-moniteurs:

- Le suivi de la probabilité d'observation (Eléphants, Gorilles) fréquentant chaque clairière en surveillance par trois éco-moniteurs communautaire (un connaisseur du comportement traditionnel des grands mammifères, un connaisseur des espèces appréciées et un rapporteur conformément au protocole de suivi mise à la disposition: 2 fois par jour (matin et après midi) pendant 15 jours d'observation soit 30 repiquât par mois et par clairière.
- Le suivi de la phénologie des plantes très appréciées par les éléphants autour des clairières en surveillance (liste restreinte validée), sur la piste de 2,5km séparant la clairière et le campement des Eco-moniteurs.
- La supervision de l'ensemble des éco-moniteurs évoluant dans les blocs de clairières est assurée par un expert approprié garantissant le non seulement le fonctionnement et l'encadrement des équipes ainsi que la qualité des données collectées, mais aussi et surtout se servira de cette couverture de jouer à la taupe en animant le réseau locale de renseignement sur les mouvements des acteurs cibles des maillons de la chaîne du braconnage de sa circonscription.
- S'agissant des coûts associés de gestion, les éco –moniteurs passeront la moitié du mois au village pour vaquer aux occupations villageoises. Mais l'idéale serait de fonctionner avec deux sous équipes en rotation, pour chaque bloc de clairières, en vue d'obtenir un taux de couverture maximal de 30 jours sur 30. Le salaire journalier est de 5.000 frs par jour toutes charges confondues soit 75.000frs par éco-moniteurs pour quinze jours de travail. Toutefois le paiement d'une prime annuelle d'assurance individuelle accident est encouragé. Le superviseur doté d'une moto cross devrait à juste titre percevoir un salaire motivant eu égard la complexité de la tâche. Le cofinancement est à explorer auprès du secteur privé de proximité dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion des séries de conservation (zone de haute valeur de conservation) inscrites dans les plans d'aménagement des concessions extractives.

NB: En vue de permettre le déclenchement du tourisme communautaire en perspective dans les blocs de clairières de l'interzone en surveillance, la nouvelle phase du Projet TRIDOM prévoit à terme:

- L'octroi des subventions pour appui à l'installation des miradors et éco-Lodge dans les 17 terroirs villageois pilotes en gestion;
- L'obtention, en conformité avec CITES des quotas communautaires d'exportation des perroquets à prélever dans les clairières à perroquets en surveillance communautaire.

2. Composante Reconversion/Dénonciation des braconniers et assimilés

Mise en place d'une approche innovante visant à la réduction du grand braconnage, à travers l'appui à la réhabilitation et ou au renforcement des activités génératrices de revenus (AGR), des leaders de l'économie verte dans les terroirs villageois stratégiques, acceptant d'engager en joint de venture, la main d'œuvre issue des membres de l'Association pour la Reconversion sociale des braconniers et assimilés du paysage TRIDOM (ARBRAT).

Pour ce faire les actions ci-dessous sont menées:

- 9) Identification participative des leaders de l'économie villageois et des activités génératrices de revenus (AGR) adaptées en milieu forestier et compatibles à la conservation de la biodiversité ;
- 10) Recensement des braconniers et assimilés, avec enrôlement dans l'Association pour la reconversion sociale des braconniers et assimilés (ARBRAT) créée pour la circonstance avec l'appui du Projet TRIDOM, pour servir de Banque de main d'œuvre prioritaire au développement des AGR ;
- 11) Mobilisation des cofinancements auprès du secteur privé de proximité et des potentiels autres donateurs, montage et signature des Grants d'appui unique pour le développement des AGR ;
- 12) Recensement et motivation des courtiers pour le développement des filières à la transformation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux et des invendus de la cacao-culture ;
- 13) Carte de distribution des zones de collecte des PFNL, des larves, des rotins, des pêcheries et de l'apiculture liée au règlement durable des conflits issus des dégâts aux cultures causés par les éléphants.
- 14) Plan simple de suivi de la pression de la chasse (Rendement = effort de chasse) ;
- 15) Plan simple de suivi de la pression de l'agriculture (Rendement/gestion des jachères et lutte contre l'agriculture itinérante sur brûlis)
- 16) Plan simple de suivi de la reconversion et de la dénonciation des cibles du grand braconnage.
- 17) Prospective de production labélisée des produits de chasse des terroirs villageois aménagés (à travers des conventions de transformation semi-industrielle du gibier: Séchage - Boucanage/Ensachage, Maroquinerie, Taxidermie, Marketing).
- 18) Plan simple de suivi de l'évolution de la taille des villages et de leur composante: terroirs de l'agriculture, de chasse et de la cueillette.

NB: Cibles atteints:

- Soixante quatre (64) fermiers/pêcheurs/cueilleurs de dix huit (18) villages: Cameroun, Congo et Gabon ont bénéficié appui Projet TRIDOM pour développement des filières

AGR (cacao-culture, pêcheries, Produit forestiers non ligneux communs sur le marché local de la TRIDOM et des pays voisins);

- Deux cent dix huit (218) braconniers sont en voie de reconversion dans les fermes des leaders de l'économie villageoise sus cités.

Plan simple de gestion de la faune dans les concessions extractives

1) En relation avec le concessionnaire

L'interzone entre les aires protégées du paysage de la TRIDOM est quasi occupé par des concessions forestières, minières, agricoles et touristiques. Tous les concessionnaires installés dans la périphérie des aires protégées, les opérateurs des grands travaux énergétiques, télécommunication et routiers, ainsi que les compagnies de transport en communs (routier, aérien, fluvial) utilisant l'espace TRIDOM, doivent signer en cas de besoin et au cas par cas, des accords de gestion collaborative avec l'autorité de gestion de l'aire protégée mitoyenne et une ONG Internationale ou locale de Conservation de la Biodiversité, pour mettre en place des Projets de Gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc (PROGEPP), dans le quadruple but d'assurer:

- La réduction de la pression sur la faune sauvage, par le fonctionnement des Unités de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage (USLAB);
- La réduction de la pression sur la faune sauvage, à travers la mise en place des infrastructures permettant l'importation des produits carnés d'origine domestique ;
- La sensibilisation des populations locales domiciliées dans les concessions et dans les bases vie, la gestion des terroirs de chasse villageoise de la faune sauvage en établissant des protocoles d'ententes, sous tendus par un appui au développement des activités génératrices de revenus à travers un fond de développement villageois généré par un centime additionnel de vente d'une unité de la ressource en exploitation ou de son chiffre d'affaire. Cette disposition pratique est un gage de la réduction du braconnage et à terme de l'éradication du commerce illicite de la viande de brousse, en faveur d'une valorisation labélisée, non seulement respectueuse des quotas et des ratios édictés à travers le potentiel mobilisable de la ressource, mais aussi et surtout déclencheuse d'une valeur ajoutée ;
- La mise en place des cellules d'aménagement, en vue d'accélérer le processus d'élaboration des études d'impacts environnementaux, des plans d'aménagement et de favoriser la certification de la ressource en exploitation.

L'expérience du Modèle PROGEPP Ngombé (Située à l'Est du PNOK)

Cette expérience constitue une approche de gestion de la faune et la conservation de la biodiversité dans une concession affectée à la production du bois d'œuvre et orientée sur les volets ci-après :

- conservation et protection de la faune ;
- suivi écologique et socioéconomique ;
- sensibilisation et éducation ;
- appui au développement communautaire ;
- aménagement des ressources.

Le plan d'aménagement a prévu un découpage en quatre séries d'aménagements suivantes :

- série de production ;
- série de protection ;

- série de conservation ;
- série de développement communautaire.

Les séries de protection et de conservation visent la conservation de zones d'intérêt écologique.

Résultats atteints :

- maintien et rétablissement de la connectivité écologique ;
- zonage affiné pour la chasse ;
- application efficace de mesures de gestion de la faune prévues par le plan ;
- opérationnalisation du conseil de concertation de la série de développement communautaire ;
- élaboration d'un code de bonne conduite sur les meilleures pratiques pour la conservation de la biodiversité.

Ce modèle qui a contribué largement au processus d'élaboration du plan d'aménagement et de certification FSC de l'UFA NGOMBE, devra être transposé dans l'ensemble des autres concessions implantées dans le segment Congo du paysage TRIDOM.

La création de PROGEPP Tala-Tala et Jua-Ikié : Le montage institutionnel est constitué de l'Administration Forestière, des deux sociétés forestières SIFCO et SEFYD et de l'ONG de Conservation de la biodiversité WWF, qui sont opérationnelles dans la zone. Pour déclencher le processus, Le projet TRIDOM a essentiellement fourni le matériel et l'équipement de base de l'USLAB, tandis que les frais de fonctionnement de cette entité et l'encadrement technique seront respectivement assurés par les deux concessionnaires et le WWF. Le Ministère de tutelle en garantira la gestion administrative. Le gouvernement du Congo, en liaison avec les deux concessionnaires et WWF recherche des fonds auprès de l'OIBT, dans le cadre du cofinancement à mobiliser pour atteindre l'ensemble des objectifs assignés à ce projet.

La capitalisation du Modèle PROGEPP au Congo auprès les autres Concessionnaires : La planification des activités du Projet TRIDOM, prévoit la transposition progressive de ce modèle dans les concessions minières installées dans la partie Nord-Ouest du Segment TRIDOM Congo et par la suite dans la concession forestière située dans la partie Sud Ouest dudit Segment.

Mesure d'accompagnement en rapport l'installation des infrastructures de base

Les importants efforts de désenclavement en cours consentis par le Gouvernement, à travers la réhabilitation des segments de routes : nationale, départementale et internationale qui traversent l'espace TRIDOM CONGO, brisent la barrière de protection naturelle de la faune sauvage que constituait l'enclavement.

Par conséquent, des mesures d'accompagnement, de contrôle et d'élévation de la conscience collective sont nécessaires pour prévenir la vulnérabilité des grands mammifères déjà inscrits aux annexes de la CITES et surtout indispensables au maintien de la dynamique des écosystèmes forestiers et dans le développement de l'écotourisme de haut de gamme à forte valeur ajoutée.

Ainsi au regard de la législation en vigueur en matière de la Faune et des Aires protégées, des textes réglementaires seront pris en vue de renforcer circonstanciellement la sécurité des zones sensibles. De même dans le cadre des poursuites des délits et crimes environnementaux, une obligation sera faite au sujet des reconstitutions complètes des

faits, en retraçant à partir du constat de l'infraction, l'origine de l'abattage et le destinataire final des produits. Aussi le délai de prescription passera de 3 à 6 ans, avec des facilités d'interpellation des braconniers transfrontaliers.

2) En relations avec les populations riveraines

Tous les villages riverains au Parc sont situés dans la micro-zone d'écodéveloppement. Au-delà de l'administration locale, ils sont organisés en associations de surveillance et de développement qui signent avec l'autorité de gestion du Parc des protocoles d'ententes de gestion des terroirs de chasse villageoise de la faune sauvage, au même titre que ceux des villages situés dans les concessions d'extractions. Conformément aux dispositions du plan d'aménagement, les terroirs villageois sont virtuellement subdivisés ainsi qu'il suit :

- Sous micro-zone agricole de petite portée ;
- Sous micro-zone de chasse de moyenne portée
- Sous micro-zone de cueillette (PFNL) de grande portée
- Sous micro-zone de pêches localisées dans les cours d'eaux et les étangs.

La gestion de la faune sauvage dans les terroirs villageois, essentiellement basée sur la dénonciation des présumés membres des maillons de la chaîne du grand braconnage, sur l'éradication des outils et modes de chasse prohibés, du braconnage des espèces protégées du commerce illicite de la viande de brousse conduisent à la réduction progressive de l'effort de chasse, de la biomasse des gibiers capturés à l'unité de surface, de la superficie du territoire de chasse.

Par ailleurs des dispositions sont prises pour réactiver la filière cacao culture et initier la domestication d'au moins une espèce de produits forestiers non ligneux (PFNL). Aussi convient-il de signaler que ces villages sont au cas par cas encouragés dans la valorisation des œuvres culturelles, artisanales et spirituelles, la pharmacopée et que les leaders des associations susmentionnées sont l'émanation des représentants des populations riveraines qui participeront au conseil d'administration de la fondation Odzala-Kokoua.

Le suivi écologique des clairières et lacs stratégiques, pour la mise en place d'un produit éco-touristique de développement communautaire dans l'interzone du Segment Congo, vise à mettre en place un modèle d'activités génératrices de revenus (AGR), basé sur une exploitation durable de la faune sauvage avec un fort effet multiplicateur. Il contribuera non seulement à la réduction de la pauvreté en milieu rural, mais aussi et surtout élèvera le niveau des consciences des populations riveraines qui, enfin, comprendront que la faune sauvage est aussi une réelle ressource naturelle de développement socio-économique, qu'on ne peut par conséquent faire décimer par le braconnage.

En effet, les clairières et lacs, points d'attractions des grands mammifères pour une alimentation particulière en plantes herbacées, eaux, sels minéraux, bains de soleil ; une fois mis en suivi écologique, bénéficieront non seulement de l'impact du suivi écologique, mais aussi d'une protection tacite occasionnée par la présence quasi permanente des éco-moniteurs, qui de facto créera la quiétude et augmentera par conséquent le taux de fréquentation des clairières par les grands mammifères, source du développement de l'écotourisme en milieu forestier, car les clairières et les lacs sont les seuls endroits où la faune sauvage est saisonnièrement et facilement observable dès la connaissance des périodes et heures de fréquentation. Enfin ces clairières et lacs sécurisés sont aussi par

excellence des points de jonctions des corridors de migrations des grands mammifères et des oiseaux migrateurs.

Généralement au bout de 4 à 5 ans de protection, les communautés villageoises riveraines des clairières et lacs stratégiques vont disposer d'un produit éco touristique basé sur l'observation des gorilles, des éléphants et autres grands mammifères. Ces dernières vont établir des partenariats de développement de l'écotourisme avec des entreprises privées, et bénéficier des retombées en vue de réduire la pauvreté et de se détourner du grand braconnage. Car la sensibilisation de l'opinion publique, uniquement sur les valeurs écologiques et culturelles de la faune sauvage a montré ses limites. Les populations riveraines se résignent et exhibent très fortement la parade de la pauvreté, comme source principale du braconnage.

L'établissement du terroir de développement villageois en tant qu'unité de gestion de la biodiversité est nécessaire.

IX. Actions correctives et écart résiduel

La Feuille de route de la présidence en exercice de la TRIDOM allant de Juillet 2015 – Juin 2016 ci-dessous a été mise en place afin d'apporter les corrections et les écarts résiduels relevés.

Voir annexe 1

X. Annexes

L'annexe 1 :

Feuille de route de la présidence en exercice de la TRIDOM 2015-2017, pour la période Juillet 2015 - Juin 2016

L'annexe 2

Evaluation des Aires Protégées

Les résultats comparés de l'évaluation METT entre la Baseline de 2006 & la mi parcours de 2013, puis entre la mi parcours de 2013 & la fin du projet du projet 2015 indiquent ce qui suit dans le tableau n°1 ci-après:

Désignation Aires Protégées	Baseline score % 2006/2007	Mi- terme score % 2013	Ecart 2013	Final score % 2015	Ecart score % 2015	Tendances
Parc National de Minkébé (Gabon)	50%	57%	7%			↑
Parc National de Mwagna (Gabon)	52%	60%	8%			↑
Parc National de Ivindo (Gabon)	61%	65%	4%			↑
Parc National d'Odzala-Kokoua (Congo)	51%	65%	14%	80%	15%	↑
Parc National de Nki (Cameroun)	60%	63%	3%	66%	03%	↑
Parc National de Boumba Bek (Cameroun)	67%	60%	-7%	69%	09%	↓
Réserve de Faune du Dja (Cameroun)	54%	56%	2%	72%	06%	↑

Toutes les aires protégées existante au démarrage du Projet ont été aménagées. Mais seul le Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK) au Congo, renforcé par le nouveau statut de gestion en partenariat public- privé s'est rapproché du seuil fixé, avec une augmentation de (14%) en 2013 et a atteint le seuil en 2015 (15%). Par ailleurs il faut noter le bon résultat du Parc National de Boumba –Bek qui a fait une bonne remontée (9%) et de la Reserve de faune du Dja qui a connu une amélioration sensible (6%).

NB : En dépit de la tendance d'évolution positive enregistrée dans l'ensemble des aires protégées du paysage 7/8 aires protégées ciblées n'ont pas été décrochées.

L'annexe 3

L'annexe 4